

SCOT VAISON VENTOUX



Tome 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Document Approuvé le 14 avril 2021



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD), UN PROJET DE TERRITOIRE ET UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PARTAGÉE QUI FIXE LE CAP D'ICI 2035

Conscients des richesses de leur bassin de vie mais également des risques et pressions qui s'y exercent, les élus de Vaison Ventoux souhaitent, se donner les moyens d'encadrer et d'anticiper le devenir de leur territoire.

Les élus des dix-neuf communes composant la communauté de communes Vaison Ventoux, souhaitent, que le SCoT, contribue à la construction d'un bassin de vie actif, solidaire et accueillant, en synergie avec ses sensibilités paysagères et environnementales.

Le SCoT fixe le cap à horizon 2035 pour les modalités d'aménagement de Vaison Ventoux. A travers ce projet, les élus souhaitent se fédérer autour d'une stratégie commune qui révèle les potentialités de leur territoire, permette de relever collectivement les défis auxquels ils sont confrontés et rende plus visible leur bassin de vie à l'échelle régionale.

Élaboré sur le périmètre de l'intercommunalité, ce document de planification stratégique offre l'opportunité de mettre en cohérence les champs de compétences de la communauté d'agglomération. Il pourra ainsi être mis en oeuvre directement dans les politiques publiques définies par l'agglomération.

Rappel du code de l'urbanisme : Que doit définir le PADD du SCoT ?

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise que «Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.»

Le PADD exprime le projet politique. Il définit les objectifs en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire qu'entendent mettre en oeuvre les élus de Vaison Ventoux.

Le PADD doit être un projet concerté et partagé. Les élus de Vaison Ventoux ont eu le souci d'associer régulièrement l'ensemble des acteurs du territoire à son élaboration. Il est le fruit d'un travail collectif entre acteurs et élus du territoire. De nombreuses réunions de travail ont été organisées privilégiant à la fois :

- des échanges entre élus lors de commissions, de bureaux et de conseils communautaires,
- des débats entre élus et acteurs du territoire au cours d'ateliers thématiques ou de réunions avec les personnes publiques associées.
- une concertation de la population à travers la production et la diffusion d'articles, l'animation de réunions publiques et la mise en place d'une exposition.

Les documents d'orientations stratégiques définis aux échelons territoriaux supérieurs, au premier rang desquels, le SRADDET et les chartes de Parc Naturel Régional (Ventoux et Baronnies), ont nourri ce projet de PADD.

Le PADD a fait l'objet d'un débat, comme le prévoit le code de l'urbanisme, en conseil communautaire le 6 mai 2019.

- 6 1/ ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL**
- 8 1. RÉAFFIRMER L'EXISTENCE DU BASSIN DE VIE DE VAISON ET GARANTIR L'ENSEMBLE DE SES FONCTIONS
- Conforter le rayonnement et la notoriété de Vaison sur le nord Vaucluse et sud Drôme Baronnies
 - Engager une stratégie volontariste qui rompt avec le modèle passé en accueillant 1830 habitants à l'horizon 2035 et en créant environ 800 emplois pour maintenir une offre d'emploi diversifiée
- 9 2. CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE CONFORTANT L'IDENTITÉ DE CHACUN
- 12 3. VISER UNE STRATÉGIE D'ALLIANCE ET DE COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS POUR ÊTRE PLUS VISIBLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE
- 14 4. TRAVAILLER SUR LES MOBILITÉS INTER ET INTRA TERRITORIALES POUR FACILITER LES COOPÉRATIONS
- Mieux connecter le territoire aux grands pôles urbains et infrastructures de transports extérieures
 - Structurer l'offre en Transport en commun
 - Miser sur le développement de l'éco-mobilité
 - Organiser la logistique urbaine
- 17 2/ S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS.**
- 18 1. CONFORTER LE BASSIN D'EMPLOI DE VAISON VENTOUX EN MISANT SUR LA QUALITÉ ET L'INNOVATION
- Faire monter en qualité le moteur résidentiel et touristique du territoire
 - Maintenir l'équilibre commercial entre la ville centre, les villages et la zone commerciale
 - Développer et soutenir les filières novatrices
 - Structurer une armature des sites économiques, support d'une meilleure attractivité
 - Renforcer le rôle et la place de l'intercommunalité pour développer le marketing territorial
- 26 2. OFFRIR UNE PROGRAMMATION DE LOGEMENTS QUI RÉPOND AUX BESOINS DES HABITANTS DU TERRITOIRE ET QUI RESPECTE L'IDENTITÉ VILLAGEOISE
- Créer entre 1670 et 1880 logements et viser l'objectif de 90% de résidences principales
 - Diversifier le parc de logements pour améliorer le parcours résidentiel
 - Réinvestir les cœurs de ville et villages par un objectif fort de diminution de la vacance et de réhabilitation du parc.
- 28 3. PROMOUVOIR UN URBANISME PLUS VERTUEUX QUI RESPECTE LES MORPHOLOGIES URBAINES ET VILLAGEOISES
- Réinvestir les cœurs de ville et villages, vecteur de lien social
 - Rompre avec l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat
 - Développer de nouvelles formes urbaines, plus compactes dans la lignée des villages provençaux
 - Définir plus d'exigences architecturales et urbaines y compris pour les sites économiques
- 33 4. CONSTRUIRE DES SOLIDARITÉS INTER-VILLAGEOISES POUR DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ALLANT DU RÉSIDENTIEL AU TOURISTIQUE
- Faire vivre les centres bourgs par le maintien et le développement des équipements et services
 - Faire découvrir le patrimoine remarquable et la nature emblématique aux visiteurs durant toute l'année
 - Poursuivre la programmation culturelle diversifiée pour continuer à recevoir un public varié

41 3/ PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

- 42 1. CONSOLIDER LA TRAME VERTE ET BLEUE, SUPPORT DE BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE
- Protéger et valoriser les réservoirs de biodiversité
 - Renforcer la connexion des « cœurs de nature » du territoire
 - Garantir un maillage des espaces naturels et aquatiques par la préservation des corridors
 - Protéger les cours d'eau et leur ripisylve
- 43 2. LES TERRES AGRICOLES SUPPORT DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE
- Préserver les terroirs viticoles à fort potentiel qualitatif
 - Favoriser la diversification agricole et soutenir les nouvelles pratiques
 - Développer et moderniser les systèmes d'irrigations en lien avec le projet des eaux du Rhône
 - Limiter l'impact du mitage et des conflits d'usage sur les exploitations agricoles
- 44 3. PRÉSERVER ET VALORISER LES RELIEFS FORESTIER
- Agir pour combiner préservation et territoire vécus de la vallée du Toulourenc et des sommets
 - Concilier les fonctions écologiques et économiques de la forêt
- 45 4. RÉAFFIRMER LA QUALITÉ DE VIE À TRAVERS LE RESPECT DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE
- Maintenir l'identité des grands ensembles paysagers, support d'attractivité du territoire
 - Maîtriser l'évolution des silhouettes villageoises sur un territoire aux multiples co-visibilités
 - Reconnaître et valoriser le patrimoine local
 - Requalifier les entrées de villes

51 4/ ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

- 52 1. OFFRIR UN CADRE DE VIE SÉCURISANT À LA POPULATION
- Composer avec la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels
 - Assurer un développement territorial en faveur de la qualité de l'air et limitant les nuisances sonores
 - Continuer la lutte contre les pollutions industrielles et agricoles
 - Aller vers des aménagements sobres en éclairage
- 55 2. AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN ADÉQUATION AVEC LES RESSOURCES LOCALES
- Economiser la ressource en eau et préserver sa qualité dans une perspective de changement climatique
 - Garantir le fonctionnement et la qualité du réseau hydrographique
 - Exploiter les matières premières dans le respect des enjeux environnementaux
 - Mettre en œuvre une politique volontariste de gestion et de valorisation des déchets
 - Permettre le développement du territoire au regard de la capacité de ses réseaux
- 57 3. S'INSCRIRE DANS L'OBJECTIF RÉGIONAL DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- S'engager dans un parti d'aménagement plus vertueux pour réduire la dépendance énergétique des ménages
 - Renforcer le développement des énergies renouvelables par le soutien aux initiatives innovantes
- 59 4. CONFORTER L'ART DE VIVRE SUR VAISON VENTOUX

DÉFI 1 :

ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE
AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE
PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL



DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

1/ RÉAFFIRMER L'EXISTENCE DU BASSIN DE VIE DE VAISON ET GARANTIR L'ENSEMBLE DE SES FONCTIONS

Vaison Ventoux est un territoire d'exception par ses paysages et ses milieux naturels, son vignoble, son patrimoine qui attire des populations séduites par la qualité du cadre de vie qu'il peut leur offrir.

Le territoire a pour ambition de tirer parti de cette attractivité fondée sur son capital environnemental et paysager. Il définit un fort niveau d'exigence, une volonté d'excellence environnementale pour un territoire dont c'est le principal atout de développement. Cette ambition ne constitue pas un frein au développement économique et urbain. Il s'agit au contraire de considérer que l'avenir de Vaison Ventoux passe par sa capacité à préserver les fondamentaux de son paysage, l'intégrité de ses milieux et de ses ressources naturelles, tout en permettant au territoire et aux communes qui le constituent de se développer, d'évoluer, de s'adapter.

1-1 Conforter le rayonnement et la notoriété de Vaison-la-Romaine

Le bassin de vie de Vaison-la-Romaine est un bassin d'emplois qui retient deux tiers de ses actifs et offre des équipements et services lui permettant de garantir une certaine autonomie.

Reconnue par le SRADDET de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, comme espace d'équilibre régional, le bassin de vie de Vaison-la-Romaine est amené à promouvoir un développement harmonieux, en adéquation avec ses ressources, pour conforter son offre de proximité et sa qualité de vie sur le Nord Vaucluse.

Conscients du positionnement stratégique de Vaison-la-Romaine, comme locomotive d'attractivité pour l'ensemble du territoire, les élus portent un projet de territoire qui vise à renforcer le dynamisme de la ville centre à travers l'emploi, l'accueil de la population, l'offre résidentielle, les services et les équipements.

Vaison-la-Romaine joue également la solidarité et la complémentarité au sein du réseau de Bourgs centre qui l'entourent avec Nyons/Valréas au Nord et Bollène/Tricastin à l'ouest afin de renforcer son rayonnement et son influence sur le Nord Vaucluse / Sud Baronnies, pour ne surtout pas devenir un territoire dortoir.

1-2 Engager une stratégie volontariste qui rompt avec le modèle passé

L'ambition de Vaison Ventoux est de retrouver une dynamique de croissance démographique portée par des résidents permanents et de disposer d'une chaîne de logement complète pour répondre aux besoins de sa population actuelle et future.

Vaison Ventoux devrait atteindre près de 19 000 habitants en 2035 ce qui représente un besoin d'environ 1830 habitants supplémentaires.

Afin de garantir l'activité du bassin d'emplois, les élus visent, également, la création d'environ 800 emplois permettant de renforcer l'équilibre emplois/habitants, en soutenant l'ensemble des moteurs économiques du territoire.

Cet objectif ambitieux implique de :

- Relancer la croissance démographique et l'attractivité de la ville centre, par des opérations de qualité accessibles aux ménages du territoire,
- Organiser une armature territoriale solidaire dans laquelle chaque commune a un rôle à jouer, pour maîtriser la périurbanisation,
- Conditionner le développement démographique au regard de la disponibilité de la ressource en eau, en lien avec le Plan de Gestion de la Ressource en Eau,
- Arrêter la concurrence de l'offre résidentielle induites par les villages sur la ville centre,
- Diversifier l'offre de logements pour assurer le parcours résidentiel,
- Encadrer le développement des résidences secondaires pour répondre davantage aux besoins de la population locale,
- Rétablir un équilibre inter-générationnel en menant une politique d'aménagement en faveur des jeunes actifs,
- Poursuivre la stratégie économique (tous secteurs confondus) volontariste menée par l'intercommunalité,
- S'assurer de l'adéquation du développement avec les équipements et réseaux : scolaires, sportifs, culturels, numériques, assainissement... ;
- Fixer des objectifs de formes urbaines et densités plus compactes afin de répondre aux besoins de la population locale et préserver le capital agricole, la trame verte et bleue (TVB) et les paysages ;
- Repenser et organiser les mobilités plus durables.
- Lutter contre le phénomène de « muséification » de certains noyaux villageois patrimoniaux qui doivent rester des lieux de vie et d'animation.

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

2/ CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE CONFORTANT L'IDENTITÉ DE CHACUN

L'armature territoriale choisie par les élus témoigne de la volonté de défendre le bassin de vie de Vaison-la-Romaine, en misant sur la complémentarité des atouts, des spécificités et du potentiel de chaque commune.

Cette armature constitue le socle du projet de SCoT. Plusieurs objectifs sont nuancés en fonction de cette classification qui respecte notamment les ressources et le niveau d'équipements des communes.

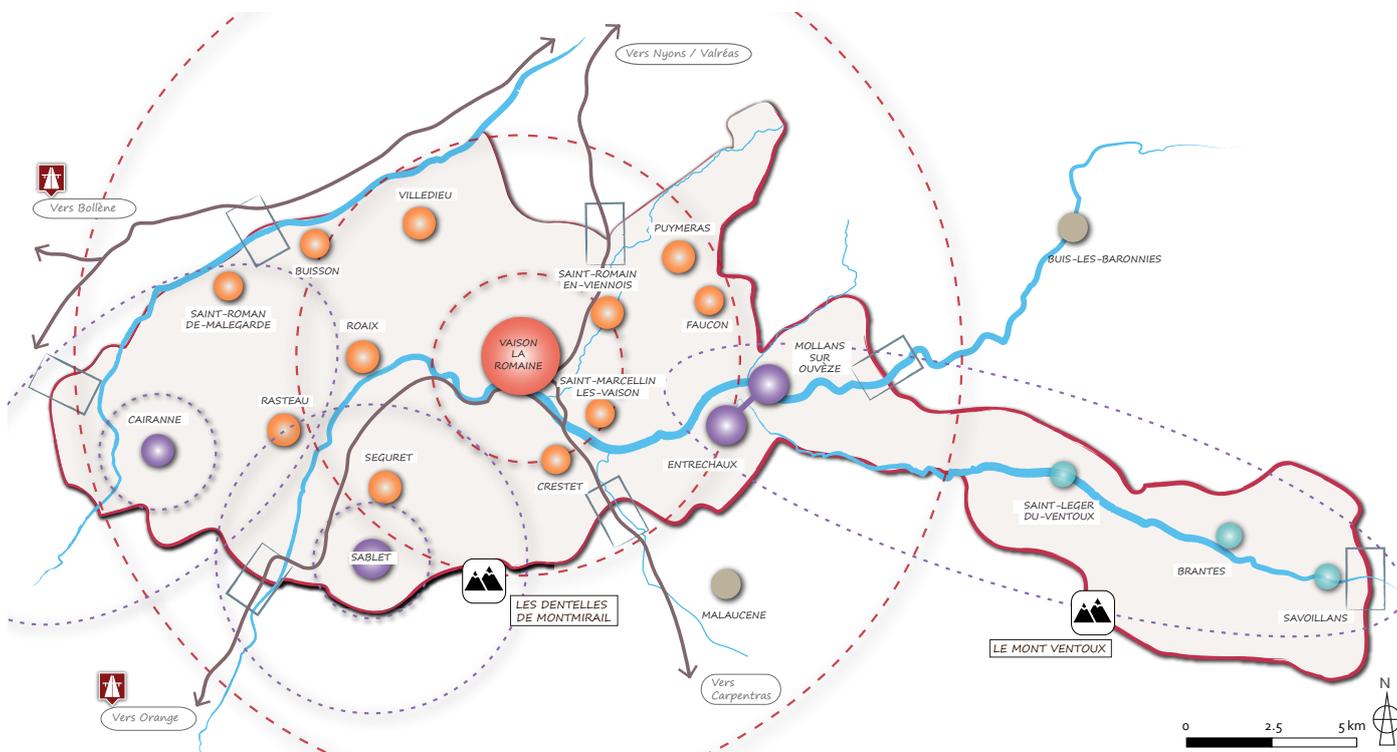
À ce titre, le SCoT définit les conditions d'accueil des 1830 nouveaux habitants attendus à horizon 15 ans en rapport avec le rang de chaque commune. L'offre générale de services et d'équipements découlera également avec cette organisation territoriale.

2-1 Conforter l'attractivité et le rayonnement de la ville centre de Vaison-la-Romaine

Le SCoT vise à renforcer Vaison-la-Romaine dans son rôle de ville centre et de vitrine du territoire. L'attractivité et le rayonnement de ce pôle sont des atouts indéniables pour le fonctionnement et la visibilité de l'ensemble du bassin de vie.

Pour ce faire, le SCoT conforte les fonctions, le dynamisme démographique et économique de la ville en y priorisant l'accueil des nouveaux habitants, de la création d'emplois et du développement urbain planifié à horizon 15 ans.

Ce recentrage «quantitatif» du développement doit être un levier pour poursuivre et amplifier les politiques publiques en faveur d'un renouveau urbain, vecteur d'une image plus qualitative, celle d'une ville apaisée, à taille humaine qui conjugue patrimoine, modernité et innovation.



Construire un territoire solidaire par une organisation territoriale confortant l'identité de chacun

-  Vaison-la-Romaine, ville centre et ses aires d'influence
-  Pôles de proximité du territoire, et ses aires d'influence
-  Lien de fonctionnalité étroite
-  Villages collinaires
-  Villages du Toulourenc
-  Portes d'entrée du territoire

Armature territoriale du SCoT Vaison Ventoux

Février 2019



DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

Pour ce faire, il convient de mettre en oeuvre un projet de ville global, reconnu comme «ville parc» porte d'entrée du PNR Ventoux, qui vise à :

- Arrêter la décroissance démographique observée depuis les années 2010,
- Développer de nouveaux programmes urbains intégrant des exigences urbaines, architecturales et environnementales répondant aux aspirations et besoins des habitants permanents et en cohérence avec le statut de ville centre,
- Réhabiliter et diversifier le parc de logements existants pour favoriser le parcours résidentiel,
- Continuer de développer une offre de logements abordables pour répondre aux besoins des administrés,
- Poursuivre les efforts de requalification et d'apaisement des espaces publics notamment du centre-ville,
- Requalifier et embellir les entrées de ville au Nord et au Sud, espace porteur d'image et d'appel du territoire,
- Améliorer et structurer l'offre de transport collectif notamment autour de la gare routière, et en étant le point de jonction entre les offres Vauclusienne et Drômoise,
- Conforter la ville en tant que pôle économique notamment autour du centre-ville, de la zone commerciale et des zones d'activités,
- Articuler davantage développement et renouvellement urbain et desserte en transport en commun,
- Irriguer la ville d'un maillage «modes doux» agréable et sécurisé qui connecte les principales centralités et sites touristiques, autour de la vélo-route de l'Ouvèze,
- Tirer profit de la desserte très Haut débit déjà installée pour développer ses usages.
- Poursuivre la valorisation patrimoniale autour de la romanité et du médiéval.

2-2 Organiser un maillage en s'appuyant sur les pôles de proximité : Sablet, Cairanne et Entrechaux/Mollans-sur-Ouvèze

Il s'agit des communes qui comptent plus de 1000 habitants et qui disposent d'une attractivité sur les villages avoisinants. Elles bénéficient d'un bon niveau d'équipements permettant d'assurer les besoins de leurs habitants et ceux des communes voisines (services de proximité voire intermédiaires). Certaines ont même des niveaux de services qui dépassent le seul usage quotidien, liés à leur attractivité touristique.

Le maillage proposé au SCOT par ces pôles d'appui permet d'offrir une alternative à la ville centre pour des fonctions urbaines de proximité voire intermédiaires.

Les objectifs qui leur sont fixés sont :

- Contribuer à l'accueil des nouveaux habitants afin notamment de maintenir voire développer un bon niveau d'équipements et de services,
- Mettre en oeuvre des actions facilitant le maintien du commerce dans les centres-bourgs,
- Faciliter leur accessibilité à l'échelle de leur zone d'influence,
- Diversifier l'offre de logements pour faciliter le parcours résidentiel des ménages permanents notamment pour les plus fragiles qui ont besoin d'être à proximité des services pour minimiser les besoins de déplacements,
- Freiner l'étalement urbain pavillonnaire et prioriser le réinvestissement des espaces urbanisés,
- Assurer une cohérence paysagère et urbaine pour les nouvelles opérations,
- Développer la desserte Très Haut débit pour favoriser l'équité de l'accès aux services publics, maintenir la population et proposer une alternative aux besoins de déplacements.

2-3 Préserver le cadre paysager des villages collinaires en calibrant un développement urbain adapté

Il s'agit des communes qui compte entre 300 et 1000 habitants. Elles disposent de quelques services et commerces mais restent dépendantes de Vaison ou des pôles de proximité. Elles connaissent un taux important de résidences secondaires laissant peu de marge de manoeuvre pour l'installation de ménages résidents à l'année.

L'objectif pour ces villages est de maîtriser la croissance urbaine qu'ils ont connu ces dernières années et de se focaliser sur le réinvestissement de leur centre-bourg.

Pour ce faire, il conviendra de :

- Mettre en adéquation l'accueil de nouveaux habitants avec le niveau d'équipements et la préservation du cadre paysager,
- Contenir le développement de la commune et diversifier l'offre d'habitat notamment en faveur des ménages résidents à l'année,
- Préserver les terres agricoles en regroupant l'urbanisation pour enrayer l'étalement et le mitage urbain,
- Préserver les équipements lorsqu'ils sont présents, notamment les écoles,
- Favoriser et organiser l'accessibilité vers les pôles de rayonnement et la ville centre pour les équipements et services,
- Développer la desserte Très Haut Débit pour maintenir une population (équité de l'accès au service) et être une alternative aux besoins de déplacement.

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

2-4 : Préserver le cadre de vie authentique des villages du Toulourenc

Il s'agit des communes les moins peuplées du bassin de vie (moins de 80 habitants). Elles ont très peu voire aucun équipement, service ou commerce, et dépendent donc des autres communes, notamment du pôle Entrechaux / Mollans. Leur part de résidences secondaires peut dépasser les 50%, multipliant par 3 la population en période estivale.

L'objectif pour ces villages est d'accompagner un développement modéré compatible avec leur caractère encore très préservé dans un environnement naturel remarquable et sensible. L'image de ces villages «authentiques» de la vallée du Toulourenc est un atout d'attractivité touristique indéniable pour l'ensemble du territoire Vaison Ventoux.

Pour ce faire, il conviendra de :

- Préserver les équipements lorsqu'ils sont présents,
- Valoriser l'offre touristique et le tissu associatif,
- Favoriser l'accessibilité vers les communes voisines pour les équipements et services, notamment le pôle de proximité Entrechaux/ Mollans-sur-Ouvèze,
- Limiter fortement les possibilités d'extension de l'urbanisation pour préserver leur cadre environnemental, situé en zone de Montagne,
- Encadrer le développement des résidences secondaires,
- Préserver la ressource du Toulourenc, en limitant ses accès en période estivale,
- Développer la desserte numérique pour favoriser l'équité de l'accès aux services publics, maintenir la population et être une alternative aux besoins de déplacements. Elle peut même permettre le développement d'une activité économique innovante à la recherche d'un cadre de vie préservé: télétravail, indépendant, tourisme, import/export...

Qu'il s'agisse d'accueil de population, de maintien des services, équipements et commerces ou encore de valorisation de ses spécificités économiques notamment liées à l'agriculture ou au tourisme, le SCoT reconnaît les spécificités de la vallée du Toulourenc en tant que territoire de montagne et définit un projet de territoire compatible avec la Loi Montagne II du 28 décembre 2016.

Armature territoriale	Flux de la population et répartition entre 1999 et 2015	Répartition des habitants suppl. en 2035	Nombre d'habitants suppl. en 2035
Vaison-la-Romaine, ville centre	168 soit 12%	35%	640
Pôles de proximité 4 communes	679 soit 51%	33%	605
Villages collinaires 11 villages	466 soit 35%	30%	552
Villages du Toulourenc 3 villages	27 soit 2%	2%	37
SCoT Vaison Ventoux	100%	100%	1834

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

3/ VISER UNE STRATÉGIE D'ALLIANCE ET DE COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS POUR ÊTRE PLUS VISIBLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Vaison Ventoux, de par ses emplois, son niveau d'équipements et de services, est relativement autonome et répond aux besoins courants de sa population.

Bien que le renforcement du sentiment d'appartenance à ce bassin de vie soit un enjeu important porté par le SCoT, il ne doit pas, pour autant, nier la nécessité d'une plus grande ouverture sur l'extérieur.

Pour son attractivité, Vaison Ventoux a besoin que sa population, ses entreprises et sa clientèle touristique puissent accéder à certains équipements métropolitains structurants, situés à l'extérieur de son périmètre. En ce sens, les élus demandent à garantir et faciliter les accès à :

- La gare TGV, l'aéroport d'affaires d'Avignon et l'aéroport international de Marseille Provence, véritable porte d'entrée touristique et d'accessibilité professionnelle,
- La vallée du Rhône et aux échangeurs autoroutiers,
- Aux pôles de formation et de recherche avec lesquels sont susceptibles de collaborer les entreprises de Vaison Ventoux : l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, ou d'Aix-Marseille, les centres de recherches et plateformes technologiques de Nyons, Valréas, Grignan et Buis-les-Baronnies, ou encore les centres de formation professionnelle...
- Aux grands équipements commerciaux, notamment la zone commerciale Avignon nord qui propose une gamme importante pour des achats exceptionnels ou encore Orange et Carpentras,
- Aux zones logistiques qui permettent d'exporter et d'importer les productions locales,
- Aux pôles de compétitivité notamment TRIMATEC, TERRALIA ou encore PASS,
- Au chantier rail-route de Champfleury qui permet de distribuer les produits agricoles partout en France notamment via le MIN de Rungis, les MIN de Châteaurenard et de Cavaillon.

De plus, il est de l'intérêt de Vaison Ventoux, d'être partie prenante des projets et des stratégies portées à des échelles territoriales plus vastes comme celles des PNR Ventoux et Baronnies ou de l'association Grande Provence.

Utiliser l'effet levier des PNR pour promouvoir l'image Ventoux / Baronnies

Vaison Ventoux se distingue par l'appartenance à deux Parcs Naturels Régionaux, signe d'intérêts paysagers, culturels et naturels emblématiques. Cette situation géographique permet à Vaison Ventoux de se positionner comme trait d'union entre le Sud Drôme et le Nord Vaucluse.

Des valeurs similaires autour du patrimoine, du savoir-faire et de la culture provençale se retrouvent au sein du Ventoux et des Baronnies Provençales, et des complémentarités touristiques sont également observées. Artisanat, randonnées, cyclisme, escalade, canyoning oenotourisme, plantes aromatiques, villages pittoresques, thermalisme et culture provençale sont autant d'éléments qui en font une destination reconnue.

Pour autant, la structuration de l'offre reste encore très cloisonnée entre les départements. L'une des ambitions portées par les élus est d'utiliser l'image du Ventoux et des Baronnies Provençales afin d'impulser une coopération et une destination touristique autour de ses sommets emblématiques, de son terroir, de ses activités de sports et détente...

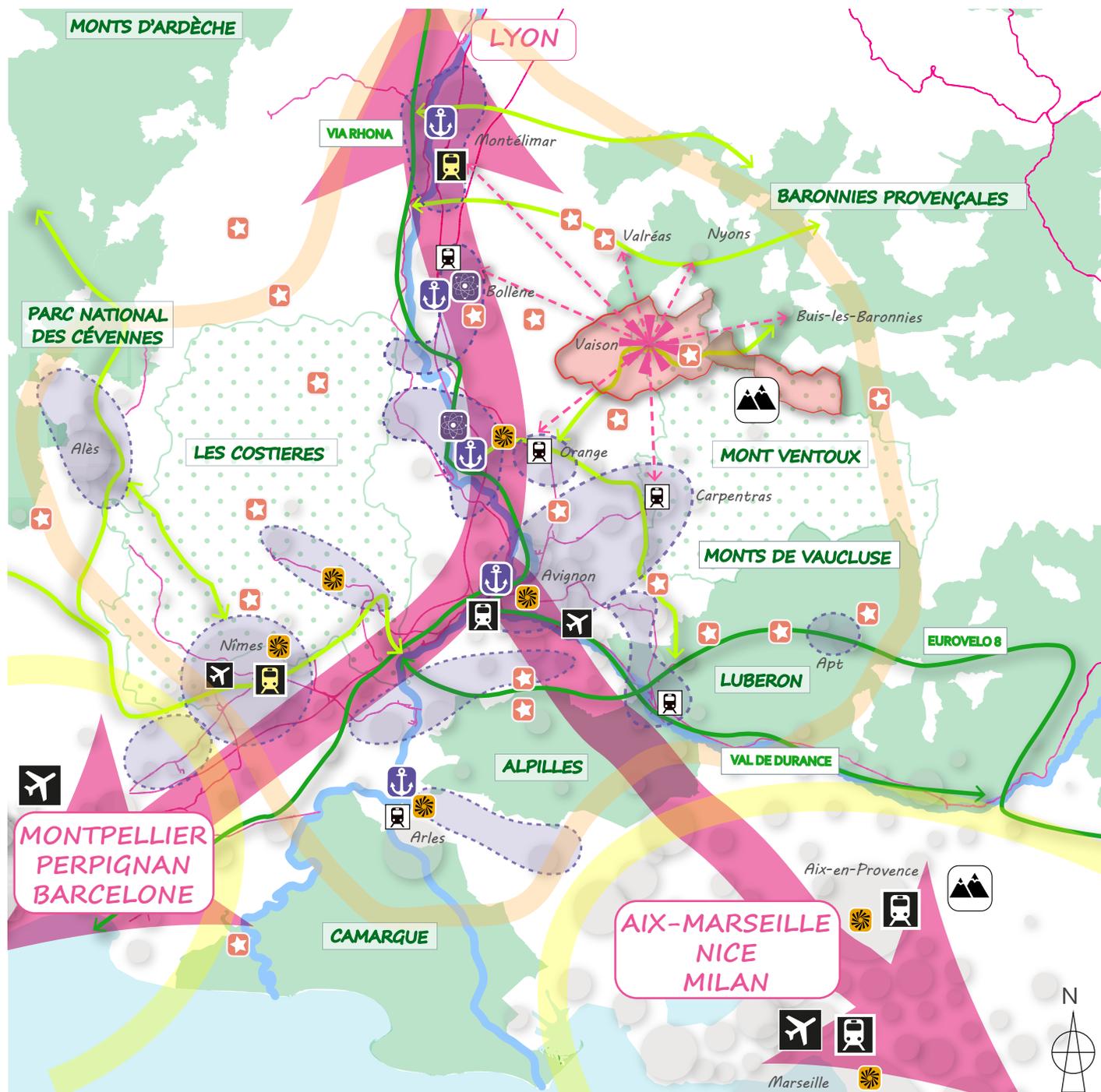
La mise en réseau à travers ses deux PNR permettra de :

- Apporter une offre diversifiée à ses visiteurs dans l'optique de prolonger leur séjour sur ce grand territoire,
- Renforcer les partenariats entre les entreprises autour des savoirs faire locaux, de l'artisanat ou encore de la transformation du végétal,
- Développer un marketing territorial qui reflète leur singularités pour être plus visible sur ce territoire aux frontières administratives complexes.

Conforter la coopération «Grande Provence» pour tirer parti des sites patrimoniaux exceptionnels des environs

Face à l'émergence et la montée en compétences des métropoles voisines d'Aix/Marseille et de Montpellier, le territoire de la Grande Provence qui compte plus d'un million d'habitants, s'organise en impulsant une stratégie d'alliance entre les intercommunalités et territoires de projet qui le composent. L'objectif de cette démarche de coopération vise à mettre en valeur et en synergie les potentialités de l'ensemble des territoires impliqués et pourrait se concrétiser par la mise en place d'un pôle métropolitain. Le tourisme, dans sa diversité, la valorisation du patrimoine culturel et le marketing territorial sont les premiers sujets majeurs identifiés pour fédérer cet espace en construction.

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL



Viser une stratégie d'alliance et de coopération avec les territoires voisins

- Conforter le bassin de vie de Vaison en renforçant les synergies avec les territoires voisins
- Tirer parti des sites patrimoniaux exceptionnels pour renforcer l'attractivité touristique :
 - PNR
 - PNR en projet
 - sites UNESCO
 - sites patrimoniaux
- Espaces économiques majeurs pourvoyeurs d'emplois
- Sites portuaires et de logistique à vocation régionale
- Espace de coopération de la Grande Provence

Travailler sur des mobilités inter et intra territoriales pour faciliter les coopérations

- Mieux connecter le territoire aux grands pôles urbains et infrastructures de transports extérieurs
- Réseau autoroutier A7 / A9
- Réseau ferré
- gare TGV
- gare TGV en projet
- gares TER majeures de desserte
- Organiser des grands itinéraires cyclables
 - Eurovélo route réalisée ou en projet
 - Vélo route réalisée ou en projet
- Métropoles disposant d'équipements d'envergure nationale et internationale

Organiser le fonctionnement du territoire autour de Vaison pour faire perdurer son identité de bassin de vie rural

Février 2019



DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

La «Grande Provence» abrite la plus grande concentration au monde de labels patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est la seule en France à réunir autant de manifestations de rayonnement international et elle intègre six périmètres de Parcs Naturels Régionaux existants ou en projet.

Ce grand patrimoine emblématique est conforté par la qualité du cadre de vie à laquelle contribuent les villages et le petit patrimoine. Ces espaces sont des biens communs, porteurs de «l'identité provençale», et facteur d'attractivité touristique. Il est indéniable que la renommée et les atouts de Vaison Ventoux bénéficient aux territoires voisins et réciproquement. L'objectif est de miser sur la complémentarité de l'offre des territoires pour, à titre d'exemple, allonger la durée des séjours, diversifier la clientèle, et ainsi accroître les retombées pour le territoire...

Ainsi les élus souhaitent contribuer à cette démarche partenariale afin de «mieux se vendre ensemble» et d'être en mesure d'offrir une destination touristique «Grande Provence».

De plus, le territoire « Avignon-Provence » recouvrant Nîmes, Arles, Vaison-la-Romaine, Carpentras, le Luberon et Avignon a obtenu le label «FrenchTech» sur la thématique de la culture. Ce projet vise à valoriser la filière de l'économie créative et culturelle à travers le soutien aux entreprises qui développent des expérimentations de solutions technologiques et numériques. Au vu de ses atouts, Vaison Ventoux peut jouer pleinement un rôle dans le développement de ce projet et obtenir des retombées intéressantes pour son territoire.

4/ TRAVAILLER SUR LES MOBILITÉS INTER ET INTRA TERRITORIALES POUR FACILITER LES COOPÉRATIONS

4.1 Mieux connecter le territoire aux grands pôles urbains et aux infrastructures de transports extérieures

Les temps de déplacement depuis Vaison Ventoux vers des grandes infrastructures de transports comme la gare TGV d'Avignon ou encore l'aéroport International de Marseille, sont perçus comme un frein au développement du bassin d'emplois. Pour autant la proximité à la vallée du Rhône et l'A7 / A9 avec les échangeurs autoroutiers d'Orange ou de Bollène, sont un véritable atout économique pour le territoire. Ainsi en 20 min, les communes autour de l'Aygues y ont accès.

Aussi, pour rester attractif, Vaison Ventoux a besoin d'être mieux connecté à ces grands équipements extérieurs. Ce constat est partagé par les acteurs du développement touristique et les grandes entreprises du territoire, qui ciblent l'accessibilité à la gare TGV, l'aéroport et l'A7 / A9, comme un facteur de compétitivité et un critère de choix pour les nouvelles implantations.

La concrétisation du projet de gare TGV à Allan, située à 50 km de Vaison, sera un atout supplémentaire pour renforcer les mobilités depuis et vers les métropoles Lyon - Marseille - Paris.

Le réseau TransVaucluse et Ligne Express Régional (LER) Sud PACA proposent deux lignes pour relier Vaison-la-Romaine à Orange / Carpentras. Aucune ligne ne permet un accès direct vers Avignon. Côté Drôme, une ligne routière régulière permet de relier Nyons à Vaison.

Le réseau routier du territoire est bien maillé et permet de faciliter la mise en réseau des communes. Ainsi ce réseau contribue à :

- Favoriser le rabattement des villages sur la ville centre de Vaison-la-Romaine et favoriser ainsi l'accès aux équipements structurants du territoire ;
- Faciliter le rabattement des villages sur les pôles de proximité pour améliorer l'accès aux services et équipements de proximité ;
- Améliorer la lisibilité du réseau et ainsi faciliter l'orientation et les déplacements sur le territoire ;
- Optimiser les déplacements pour se rendre sur son lieu de travail ou pour accéder aux fonctions urbaines dans un souci de limitation des pollutions inhérentes à l'utilisation de la voiture particulière ;
- Améliorer l'accès aux territoires voisins dans un esprit de complémentarité.

Le Conseil Départemental poursuit cette volonté aux côtés des élus en améliorant les conditions d'usage et de sécurité du réseau routier existant. À ce titre un aménagement est à venir sur la RD975 entre la RD7 et la RD20 sur la commune de Roaix.

Depuis le 1er janvier 2017, en application de la loi NOTRe, la compétence en matière de transports routiers non urbains a été transférée à la Région qui devient l'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Ce nouveau cadre offre l'opportunité d'optimiser ce service, de réaliser des économies d'échelle et de mieux coordonner les politiques de transports en s'affranchissant des limites départementales. Pour autant, la connexion avec la Drôme, reste à ce jour compliquée, et pénalise le bassin de vie de Vaison-la-Romaine, dont les connexions vers Nyons, Grignan et Buis-les-Baronnies dépendent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

4.2 - Structurer l'offre de transport en commun

Deux tiers des actifs résident et travaillent sur Vaison Ventoux. Cela représente 4335 navettes quotidiennes au sein du territoire. A ces déplacements domicile / travail, il convient d'ajouter ceux dédiés aux loisirs, aux services et aux équipements, notamment aux établissements scolaires. De plus le transport en commun, est également un véritable atout pour la mobilité des touristes afin de venir sur le territoire et le découvrir.

Par conséquent, même si les déplacements domicile / travail offrent l'opportunité d'organiser un report modal du « tout voiture » vers du transport collectif pour les flux structurants, il apparaît plus compliqué de pouvoir répondre à la même demande pour les autres motifs de déplacements.

Pour inciter l'utilisateur à utiliser le transport en commun, il faut que celui-ci soit plus attractif que la voiture en termes de distance-temps et de coût, d'où l'importance du niveau de service public proposé : cadencement, amplitude, fiabilité, informations, sécurité...

ce qui peut s'avérer compliqué et très coûteux à mettre en œuvre en milieu rural peu dense.

Dès lors, sur le territoire Vaison Ventoux, les transports en commun ne peuvent concurrencer la voiture, en matière de temps de parcours et de flexibilité.

Toutefois, le territoire est déjà desservi par un certain nombre de lignes LER qu'il convient de maintenir. Ces dernières permettent notamment l'accès au réseaux TER depuis Orange et Carpentras vers Avignon. Afin de maintenir ces équipements, les élus souhaitent :

- Maintenir les lignes et renforcer le cadencement des horaires,
- Rendre plus visible la gare routière de Vaison-la-Romaine,
- Veiller à ce que les horaires coïncident avec les horaires des TER sur Orange et Carpentras,
- Demander une interconnexion entre les LER du Nord du Vaucluse et celles du Sud Drôme, afin de rétablir une plus grande mobilité en transport en commun sur ce territoire, au découpage administratif marqué.

4.3 Miser sur le développement de l'éco-mobilité

Poursuivre le service de Transport à la Demande

Par solidarité territoriale, l'ensemble des habitants de Vaison Ventoux doit pouvoir bénéficier d'une alternative à la voiture. Cette nécessité est d'autant plus cruciale pour les publics les

plus vulnérables, ne possédant pas de voiture ou ayant des difficultés pour se déplacer, notamment les personnes âgées et les jeunes.

Aussi, le transport à la demande, caractérisé comme un système plus souple, représente une solution pertinente pour les territoires ruraux.

Ce service, de compétence régionale, via la ligne TransVaucluse n°104 « Pays de Vaison- Vallée du Toulourenc » doit être conforté sur l'ensemble du bassin de vie. En revanche, ce dernier n'a actuellement aucun arrêt sur Mollans-sur-Ouvèze, posant des difficultés de mobilité pour les habitants de la vallée du Toulourenc.

Identifié comme pôle à l'échelle du territoire, les élus portent la volonté de pouvoir bénéficier d'un arrêt sur la commune.

Proposer des alternatives aux véhicules particuliers en soutenant le développement du co-voiturage

A l'initiative d'associations et de collectivités, la pratique du covoiturage et de l'autopartage se développe sur le territoire. Ce nouveau mode de déplacement est une alternative pour compenser l'offre de desserte en TC.

À travers ce projet de territoire, les élus souhaitent encourager cette pratique, en organisant des aires de co-voiturage.

Ainsi, afin de faciliter cet usage, les 19 communes de Vaison Ventoux peuvent participer au déploiement et à l'aménagement des aires de covoiturage sur le territoire. Pour être attractives, ces aires doivent être faciles d'accès, visibles, sécurisantes et bien intégrées.

Elles seront situées de manière privilégiée à proximité :

- d'un axe routier significatif, notamment le long des RD 977/RD938 et RD51, au niveau de carrefours stratégiques,
- d'une zone d'activités économiques structurante à l'échelle du territoire, comme notamment la ZAE du Camps Bernard à Sablet, celle de la Béraude à Cairanne, ou encore celle des Ecluses à Vaison-la-Romaine.

Elles peuvent être également aménagées sur des emprises privées idéalement situées, notamment sur une partie des parkings de la zone commerciale située en entrée de ville entre Vaison et St Romain. Dans ce cas, ces places, réservées aux covoitureurs, se situeront sur des emplacements éloignés de l'entrée des magasins, afin de ne pas gêner le stationnement de la clientèle en journée. Elles devront faire l'objet d'une signalétique en amont sur le réseau routier pour annoncer leur présence.

DÉFI 1 : ORGANISER LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AUTOUR DE VAISON-LA-ROMAINE POUR FAIRE PERDURER SON IDENTITÉ DE BASSIN DE VIE RURAL

L'implantation d'aire de co-voiturage notamment sur les communes de Vaison-la-Romaine, Cairanne, Sablet, Mollans, Entrechaux, Crestet, Buisson et Savoillans permettrait d'organiser un maillage fonctionnel sur l'ensemble du territoire, en complémentarité avec l'offre du CD84, présente sur Vaison-la-Romaine.

Encourager le développement des mobilités électriques en créant les conditions optimales pour permettre un réseau de bornes électriques performant

Afin de relever le défi d'innover pour favoriser des transports moins polluants et participer au maillage de la région en bornes électriques (1 tous les 100 kms), le territoire de Vaison Ventoux souhaite contribuer à cette ambition par le déploiement de bornes de recharge que ce soit pour les voitures ou les vélos.

Pour faciliter cet usage et le rendre visible à ces utilisateurs, les bornes doivent être faciles d'accès, sécurisantes et bien intégrées. Elles seront situées de manière privilégiée à proximité :

- du centre-ville de Vaison-la-Romaine et des communes,
- de la zone commerciale entre Vaison et St Romain,
- des zones d'activités économiques,
- des itinéraires cyclo organisés sur le territoire et à venir, notamment le long de la véloroute de l'Ouvèze (portion Sablet / Mollans).

Développer et promouvoir les aménagements en faveur du développement des modes actifs dans toutes les communes.

La majorité des déplacements de la population s'organise dans un espace restreint et concerne davantage l'accès aux besoins de la vie quotidienne que les déplacements domicile / travail (30% des déplacements d'un ménage).

Il est donc important de repenser l'espace de proximité, et de proposer pour ces déplacements quotidiens de courte distance une alternative à la voiture, notamment sur la ville-centre de Vaison et les pôles de proximité, via la structuration d'une trame mode doux à l'échelle des communes.

De plus, la structuration de l'offre cyclo est largement engagée en Vaucluse, notamment pour offrir des itinéraires sécurisés permettant la découverte du territoire et l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens. Situé à proximité de la ViaRhona, de la via Venessia et des multiples parcours cyclables du Nord Vaucluse et Sud Baronnies Provençales, Vaison Ventoux bénéficie d'une situation privilégiée pour les cyclistes.

Le territoire est, de plus, une destination reconnue pour le cyclotourisme et le vélo de sport via l'image mythique du Mont Ventoux. Les élus souhaitent donc conforter cette pratique en se donnant les moyens de développer des aménagements dédiés aux cyclo pour les trajets du quotidien et mais aussi pour le loisir.

Pour cela, il convient de :

- Aménager des pistes cyclables depuis les centres des communes vers les sites d'emplois, notamment les zones d'activités économiques,
- Organiser un maillage cyclable depuis le centre de Vaison-la-Romaine et de St Romain en Viennois vers la zone commerciale,
- Étudier des itinéraires cyclables depuis les communes de la rive droite de l'Ouvèze vers la véloroute de l'Ouvèze (portion Sablet / Mollans) mais aussi depuis les communes vers la véloroute en rive gauche de l'Eygue.
- Promouvoir un mode de développement plus regroupé, moins étendu et proposant des espaces plurifonctionnels, afin de limiter les temps de parcours des administrés dans leur quotidien,
- Requalifier et aménager des espaces publics apaisés,
- Structurer une trame de déplacements doux à l'échelle des communes, notamment depuis les lieux accueillant des services, commerces et équipements, vers les quartiers résidentiels.

4-4 Organiser la logistique urbaine

Le transport de marchandises doit s'adapter à l'évolution du fonctionnement des centres et villages, sans nuire à leur qualité de vie. Cela passe entre autres par la création de plateformes logistiques adaptées.

La logistique de proximité devra être pensée sur la ville centre et ses pôles de proximité afin de s'adapter aux nouveaux modes de consommation et aux contraintes de fonctionnement des centres.

La collectivité œuvrera pour intégrer dans les aménagements la problématique du « dernier kilomètre » pour organiser le transport des marchandises en zone urbaine, des sites de logistique de petites taille jusqu'au consommateur/commerçant.

DÉFI 2 :

S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU
SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET
DE SES VISITEURS



DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

1/ CONFORTER LE BASSIN D'EMPLOI DE VAISSON VENTOUX EN MISANT SUR L'INNOVATION

Le bassin de vie de Vaison Ventoux est caractérisé par la prédominance du modèle économique résidentiel porté notamment par son attractivité touristique et sa qualité de vie attirant de nombreux retraités. Ces emplois, en contact direct avec la population, ne peuvent être délocalisés, toutefois ils peuvent présenter certaines fragilités :

- Ils sont dépendants d'un apport constant de population qui peut être perturbé par de nombreux facteurs,
- Ils peuvent être peu qualifiés et précaires, notamment avec des emplois en temps partiel ou à durée déterminée.

Conscients de ces limites mais également de son potentiel économique pour le territoire, les élus souhaitent continuer à développer l'économie résidentielle mais en la faisant monter en gamme pour répondre aux besoins de la population, des entreprises et de ses visiteurs.

Le territoire de Vaison Ventoux possède également un secteur productif avec des filières d'excellence, porté par la viticulture, un tissu artisanal de petites et moyennes entreprises et également quelques fleurons industriels qui participent à la renommée et l'image du territoire.

Ces dynamiques concomitantes sont une force pour le territoire sur laquelle les élus doivent s'appuyer pour définir leur politique de développement économique.

1-1 Faire monter en qualité le moteur résidentiel et touristique du territoire

La stratégie économique mise en oeuvre doit profiter à l'ensemble de Vaison Ventoux et contribuer à une solidarité entre les communes, chacune ayant quelque chose à y apporter. Elle doit également conforter l'armature territoriale et contribuer particulièrement à l'attractivité de la ville-centre de Vaison-la-Romaine. Par conséquent les élus souhaitent :

Renforcer l'économie du service à la population

Que se soit pour les actifs ou les retraités, ou encore pour les personnes qui habitent ou travaillent sur le territoire, l'offre en services quelle soit publique ou privée, est essentielle pour le dynamisme du territoire. Ainsi le projet de territoire vise à :

- Renforcer l'économie du service et de l'aide à la personne autour du vieillissement / silver économie pour répondre aux besoins des retraités,

- Maintenir les services publics et conforter les équipements publics, pourvoyeurs d'emplois,
- Développer les services à la population active, notamment la gestion du quotidien (entretien de la maison, garde d'enfant, voiture...),
- Conforter les services aux entreprises afin de leur donner toutes les clés pour entreprendre dans de bonnes conditions sur le territoire.

La création de nouveaux services devra en priorité se constituer au sein de la ville centre et dans le tissu existant des communes, afin de contribuer à l'animation urbaine / villageoise. Ainsi, l'objectif partagé est de développer des activités au plus proche des besoins.

Accompagner la mutation des activités traditionnelles en activité «innovantes»

Les élus souhaitent investir dans les savoirs-faire locaux, l'artisanat et dans la qualification des entreprises afin qu'elles soient reconnues.

L'attractivité du territoire pour les résidences secondaires et la restauration d'édifices patrimoniaux représente un levier pour développer les activités artisanales liées au BTP notamment dans :

- La rénovation de bâtisses anciennes, monuments historiques ou petits patrimoines vernaculaires,
- Le développement des constructions nouvelles économes en énergie,
- Le développement de spécialistes dans la rénovation énergétique du bâti ancien.

Structurer l'offre touristique pour être plus visible

Le tourisme joue un rôle prépondérant, il est essentiel pour le bassin de vie. Il est créateur d'emplois non délocalisables, et participe au renforcement et à la diversification de l'offre de services, d'équipements et de commerces dans les communes pour la population permanente.

Les élus souhaitent soutenir l'économie touristique en faisant du bassin de vie une « destination touristique d'excellence ». Cette ambition passe par la structuration d'une véritable filière, et le développement et la promotion d'une offre de qualité. Les objectifs poursuivis sont de :

- Structurer et valoriser plusieurs filières touristiques locales et thématiques : oenotourisme, tourisme vert, culture et patrimoine, métiers d'art et de la gourmandise, activités de pleine nature,
- Professionnaliser les acteurs de terrain (hébergeurs, restaurateurs, activités...),

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

- Promouvoir le territoire à travers la marque Provence Ventoux, en s'appuyant sur la stratégie régionale des Smart destinations, afin d'attirer une nouvelle clientèle,
- S'adapter aux nouveaux modes de consommation en s'appuyant sur le potentiel du numérique, notamment avec le e-tourisme.
- Développer l'offre touristique en adéquation avec les ressources locales, notamment en préservant les Gorges du Toulourenc.

1-2 Maintenir l'équilibre commercial entre la ville centre, les villages et la zone commerciale

Vaison-la-Romaine draine un bassin de consommation qui dépasse largement les limites administratives de l'intercommunalité, notamment sur les communes du Sud de la Drôme pour les achats de proximité. En revanche, le territoire connaît une évasion commerciale pour les achats dits de destination (exceptionnels) orientés vers Avignon.

Les bourgs de proximité présentent un niveau de commerces relativement important permettant à la population d'effectuer des achats de première nécessité sans se rendre sur Vaison.

Sur les villages, la plupart d'entre eux disposent de quelques commerces de bouche et café/restaurant contribuant à l'animation locale.

Les élus souhaitent conforter l'armature commerciale existante en cohérence avec le statut des communes et se fixent les priorités suivantes :

Maintenir les commerces dans le tissu urbain existant

- **Conforter Vaison-la-Romaine comme polarité commerciale sur le Nord Vaucluse / Sud Drôme**, notamment en valorisant les voies et places commerçantes par le traitement de l'espace public, la qualité des façades commerciales et la diversification de l'offre.
- **Renforcer le commerce de proximité** dans le centre-ville de Vaison et au cœur des communes afin de garantir le maintien d'une offre de proximité aux résidents permanents. Afin de lutter contre la fermeture des commerces, certaines communes se sont lancées dans le rachat de locaux commerciaux, d'autres comme Mollans-sur-Ouvèze ou Villedieu se sont lancées dans le dispositif «Mon commerce, Mon village» porté par Initiative Ventoux, ou encore dans le concept «la Boutique à l'essai» ou le Bistrot de Pays. Ces initiatives pourraient être développées sur d'autres communes.

Pour ce faire, l'attractivité commerciale des centres nécessite une approche globale combinant plusieurs leviers d'actions: qualité des espaces publics, accessibilité, habitat, sécurité, propreté, services, animation commerciale, politique immobilière et foncière, diversification commerciale, lien avec l'artisanat, maîtrise des implantations périphériques, etc.

Conforter l'attractivité économique de la zone commerciale Vaison/St Romain et impulser sa requalification

Il s'agit de la seule zone commerciale du bassin de vie de Vaison qui doit être considérée comme un espace privilégié de mutation et de réinvestissement urbain.



©Communauté de Communes Vaison Ventoux

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

Étendue sur les communes de Vaison et St Romain, elle est identifiée comme entrée de ville. Aménagée au coup par coup, elle nécessite d'être repensée notamment dans ses connexions avec le centre ville de Vaison-la-Romaine.

Axée autour de l'alimentation, de l'automobile, de la maison et du jardin, elle propose une offre complémentaire à celle du centre ville, où le nombre de magasins franchisés est quasiment inexistant.

Par conséquent, les élus souhaitent valoriser la zone commerciale en impulsant sa requalification par la qualité architecturale, environnementale et énergétique, en allant notamment vers une meilleure maîtrise du foncier et de la conception architecturale des projets.

Adapter le commerce aux nouvelles pratiques

Le SCoT vise à anticiper les évolutions du commerce et les nouvelles pratiques de consommation : recherche de la proximité (circuits courts, commerces ambulants, AMAP, marchés de producteurs). Les élus encouragent cette démarche qui valorise la production locale.

Concernant le développement du e-commerce, les élus resteront vigilants à ne pas créer d'effet de concurrence sur les commerces locaux.

1-3 Développer et soutenir les filières novatrices

Conforter l'agriculture comme fleuron de l'économie

Vaison Ventoux est caractérisé par un terroir de qualité notamment reconnu pour ses nombreuses appellations.

Pendant, ce terroir est fragilisé du fait :

- Des extensions urbaines et un mitage peu maîtrisés qui engendrent des conflits d'usages,
- Une explosion du prix des terres agricoles du fait notamment d'une spéculation foncière, qui ne permet plus aux jeunes de s'installer ou de reprendre l'exploitation familiale,
- Un vieillissement des agriculteurs et une difficulté pour la reprise des exploitations,
- La difficulté d'exploiter certaines terres à cause des enjeux liés au changement climatique et à la nécessité d'économiser la ressource en eau.

C'est pourquoi, les élus souhaitent contribuer au maintien et au développement de l'agriculture et notamment garantir la préservation des terres agricoles considérées comme des espaces économiques à part entière du territoire.

Aux côtés de la chambre d'agriculture, le SCoT vise ainsi à :

- Définir des secteurs agricoles à préserver durablement et recommande la mise en place d'outils de protection et/ou d'intervention foncière (ZAP, SAFER...),
- Préserver les secteurs irrigables actuels et à venir suite au projet «Hauts de Provence Rhodanienne», dont l'objectif est d'irriguer certaines terres agricoles à partir des eaux du Rhône,
- Réduire la pression foncière et la rétention spéculative qui nuisent notamment, à la transmission des exploitations et à l'installation de nouveaux agriculteurs.
- Veiller à une meilleure gestion des franges urbaines afin de limiter les conflits d'usage sur les terres agricoles.

Au delà de la protection, le territoire souhaite s'orienter vers de nouvelles pratiques qui anticipent le changement climatique et les évolutions de consommation. Pour cela, les élus souhaitent :

- Soutenir les productions locales dotées de signe de qualité agricole : viticulture, huile essentielle et autres appellations agricoles,
- Conforter la filière vitivinicole par une diversification des activités : fabrication de matériel (cuves, pressoirs), développer les systèmes de stockage des vins (conditionnement, embouteillage, emballage),
- Miser sur le numérique pour moderniser les exploitations,
- Soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des ressources (agriculture raisonnée, biologique, biodynamie),
- Développer davantage les circuits courts pour valoriser les productions locales de qualité et encourager la proximité (« consommer local »),
- Répondre aux nouvelles aspirations et attentes des consommateurs : produits plus sains, traçabilités, recherche d'alternatives aux protéines animales, lutte contre le gaspillage...,
- Tirer profit de l'attractivité touristique pour mieux promouvoir «le terroir» à l'échelle nationale et internationale,
- Développer l'agritourisme en complément de l'activité agricole : rénovation du bâti agricole ancien pour créer des hébergements sans compromettre l'activité agricole,
- Améliorer la filière bois sur le territoire aux côtés du PNR des Baronnies Provençales et du PNR du Mont Ventoux : bois-énergie, utilisation du bois dans la construction...
- Valoriser les déchets de l'agriculture notamment pour la méthanisation et le compostage.

L'ensemble de ces objectifs doit se faire dans une optique d'adaptation de l'agriculture aux enjeux liés au changement climatique et notamment à la nécessité d'économie de la ressource en eau.

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

Développer l'économie industrielle de pointe autour de la transformation du végétal

L'agroalimentaire représente la première filière industrielle de Vaucluse. La transformation de fruits et légumes y est l'activité la plus importante (pôle de compétitivité Terralia). Vaison Ventoux accueille l'entreprise Cristaline à Cairanne, dont le rayonnement est d'envergure internationale, et qui a terme souhaite développer sur ce site la plus grande chaîne d'embouteillage. Pour autant, Vaison Ventoux est qualifié comme territoire d'excellence pour le vin, dont il tire une grande partie de son économie.

La Région Sud et les Baronnies Provençales se distinguent également par une forte activité en **conception et en formulations de parfums et produits cosmétiques**. Elles sont à la fois terre de culture et producteur de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les territoires de Vaucluse et Drôme Provençale concentrent une part importante de PME et artisans spécialisés dans la fabrication et le conditionnement d'huiles essentielles, la recherche en formulation cosmétique, le conditionnement à façon, ou encore la production d'arômes et d'ingrédients.

Vaison Ventoux concentre plusieurs entreprises importantes dans cette filière d'excellence notamment avec Herbissima à Vaison et Plantes et Parfums de Provence à Sablet. Cette dernière a récemment fait l'objet d'un agrandissement du magasin d'usine avec l'aménagement d'un showroom, pour valoriser sa production.

A travers ce projet de territoire, les élus souhaitent conforter l'économie du végétal et de l'agro-alimentaire en :

- Permettant aux fleurons de la filière de se maintenir et de se développer sur le territoire, notamment en anticipant les besoins spécifiques fonciers et immobiliers de ces entreprises.

- Développant des petites unités de production agro-alimentaire et en permettant l'implantation d'une unité de transformation de fruits,
- Accompagnant l'installation de nouvelles PME / PMI et artisans sur le territoire, s'inscrivant dans ce réseau,
- Développant les coopérations autour du végétal avec les partenaires majeurs du territoire, notamment Vaucluse Provence Attractivité, le Pays une autre Provence, le PNR des Baronnies Provençales ou encore celui du Mont Ventoux,
- Garantissant un cadre de vie de qualité attractif pour les salariés et collaborateurs (logement, mobilité, services),
- Collaborant avec la Région pour développer des formations adaptées aux besoins des entreprises locales.

Dans ce contexte, Vaison Ventoux a plusieurs atouts à faire valoir notamment dans le cadre de l'OIR «Naturalité» portée par la Région et inscrite dans son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation approuvé début 2017 (SRDII).

En outre, pour organiser davantage la filière, il est important de développer des partenariats avec les équipements situés à l'extérieur du territoire :

- Sur le bassin de vie d'Avignon notamment : l'INRA, spécialisé dans la recherche et l'expérimentation agricole, l'Université d'Avignon (laboratoire GREEN), pôle de compétitivité « fruits et légumes »Terralia, le chantier rail-route de Champfleury, les MIN de Chateaurenard et de Cavaillon.
- Sur le reste de la Région : pôle de compétitivité PASS, dédié aux arômes, pôle TRIMATEC sur la valorisation de la biomasse et les applications du fluide supercritique, ou encore la plateforme d'éco-extraction de Valréas ou les pôles de recherches de Nyons, Grignan et Buis-les-Baronnies.



© Communauté de Communes Vaison Ventoux

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

Conjuguer vieillissement de la population et moteur de développement

De part, la caractérisation de son tissu socio économique (vieillesse de la population) et sa capacité à attirer des touristes seniors, le bassin de vie de Vaison dispose d'un potentiel intéressant pour le développement de la silver économie.

Cette filière regroupe des activités du secteur de la santé, des services aux particuliers (maintien à domicile...) et des startups innovantes exploitant des technologies modernes (domotique, assistance à l'autonomie par les nouvelles technologies, suivi du patient à domicile, e-santé). Les élus souhaitent utiliser cette filière autour du vieillissement pour développer des activités autour des nouveaux services à la population, et ainsi créer de nouveaux emplois.

Valoriser le numérique comme un outil de développement économique

Le numérique est un levier pour le développement économique notamment pour les territoires ruraux qui souffrent d'un certain enclavement par rapport aux métropoles et à leurs grands équipements. Il rend le territoire plus compétitif, permet la croissance des filières traditionnelles ainsi que l'émergence d'activités innovantes. Il permet l'adaptation aux nouveaux modes de travail (travail à distance, espace de coworking, télétravail, auto-entrepreneuriat...) et l'implantation de PME novatrices à la recherche d'un cadre de vie préservé.

Dans ce cadre, les élus souhaitent, aux côtés du Département, poursuivre et développer la politique de raccordement au très haut débit. Celle-ci doit se faire en priorité dans les sites économiques stratégiques. Les ZAE de Vaison et de Sablet ainsi que la ville de Vaison sont déjà équipés en fibre optique. Une généralisation à l'ensemble du territoire à

échéance 2021 est engagée. Le numérique est un outil également très important dans le cadre d'une stratégie de développement touristique et culturel (promotion, diffusion de l'information..).

Renforcer l'accompagnement des entrepreneurs par l'aménagement d'une vitrine de l'innovation

Les élus se donnent l'ambition de créer 800 emplois à l'horizon 2035, notamment dans le domaine de l'innovation. Afin d'accompagner les jeunes entreprises à réaliser leur projet, Vaison Ventoux souhaite s'investir dans l'accompagnement des PME / PMI allant de l'émergence de l'entreprise (conception du projet, étude de marché, financement) à la création de locaux spécifiques, afin de favoriser un parcours de croissance économique. Pour cela, le projet se donne les moyens de :

- Créer un incubateur d'entreprises,
- Réaliser une pépinière d'entreprises à vocation tertiaire avec espace de co-working organisés,
- Aménager un hôtel d'entreprises.

Ce pôle dédié à la création économique sera implanté sur Vaison-la-Romaine, afin de devenir la vitrine de l'innovation du territoire.

1-4 Structurer une armature des sites économiques, support d'une meilleure attractivité

Vaison Ventoux abrite treize zones d'activités économiques dont quatre d'intérêt stratégique et neuf d'intérêt local notamment en lien avec les caves viticoles.

Sur la problématique du foncier et de l'immobilier à vocation économique, le SCoT a pour objectif de planifier, spatialiser et hiérarchiser les besoins en respectant les principes suivants :



DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

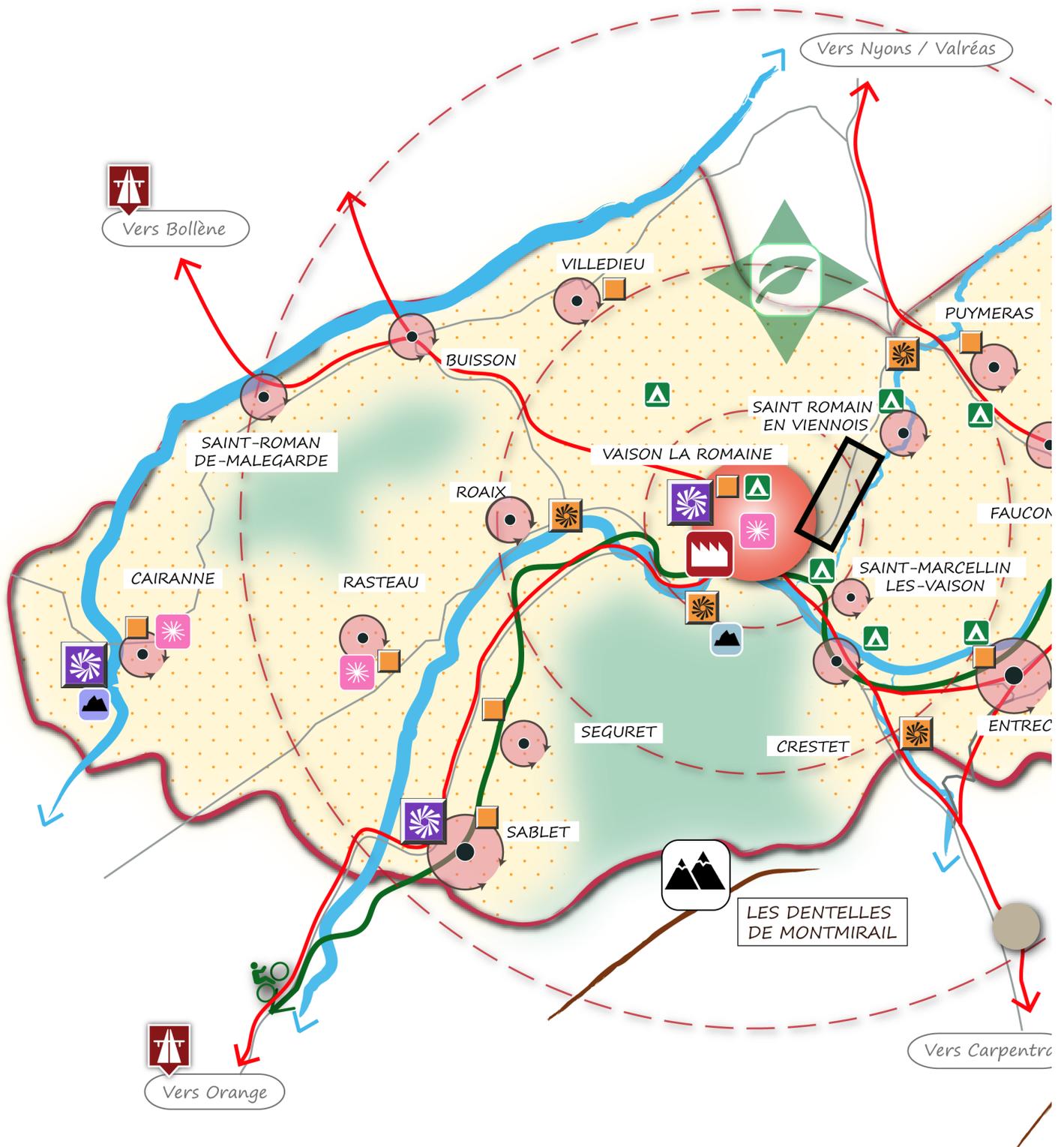
- Conserver les équilibres existants de répartition de l'emploi : 70% de l'emploi est situé dans le tissu mixte et 30 % dans les Zones d'Activités Économiques (ZAE).
- Favoriser la mixité des fonctions urbaines support de lien social et d'animation locale. Il s'agit d'implanter en priorité les activités économiques dans le tissu urbain (lorsqu'elles sont compatibles avec la présence d'habitat) en veillant au maintien du dynamisme des centres-bourgs et la valorisation du centre-ville de Vaison-la-Romaine. C'est le cas notamment du secteur résidentiel (tourisme, commerce, services) et de certaines activités artisanales du secteur productif.
- Économiser et rationaliser le foncier dans un souci de préservation des terres agricoles et naturelles. Il s'agit de mobiliser en priorité le foncier disponible dans les zones d'activités économiques (ZAE) existantes avant d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation. Ainsi, l'objectif est double :
 - Optimiser et densifier les ZAE existantes en favorisant le réinvestissement des dents creuses, le renouvellement et la mutation,
 - Optimiser la consommation de foncier pour les extensions/créations de zones.Dans ce cadre, le foncier en zone d'activité doit être réservé aux activités non compatibles avec la proximité de l'habitat (industrie notamment, artisanat dont l'activité entraîne des besoins en termes de places ou des nuisances).
- Étudier les capacités d'évolution des ZAE de La Béraude à Cairanne et de l'Ouvèze à Vaison, touchées par le risque inondation et classées en zone rouge du PPRI,
- Promouvoir la qualité des ZAE, notamment dans le cadre de l'aménagement des entrées de ville : requalifier les zones existantes et favoriser un aménagement qualitatif et durable pour les nouvelles ZAE (développement des modes doux, énergies renouvelables, qualité paysagère des espaces publics, gestion du ruissellement ...),
- Optimiser les investissements publics : la recherche de la rationalisation du foncier économique doit permettre de calibrer le développement dans un souci de préservation de l'environnement mais aussi de gestion des deniers publics. L'aménagement des ZAE doit se faire dans la recherche d'un compromis entre qualité urbaine et maîtrise des prix afin de proposer des terrains accessibles aux entreprises.

1-5 Renforcer le rôle et la place de l'intercommunalité pour développer le marketing territorial

Plusieurs acteurs publics et privés œuvrent pour le développement économique de Vaison Ventoux. La CCVV, doit jouer le rôle d'animateur territorial et impulser une dynamique partenariale permettant de combiner l'ensemble de ces compétences dans la continuité de ce qu'elle a initié avec sa démarche de stratégie de développement économique.

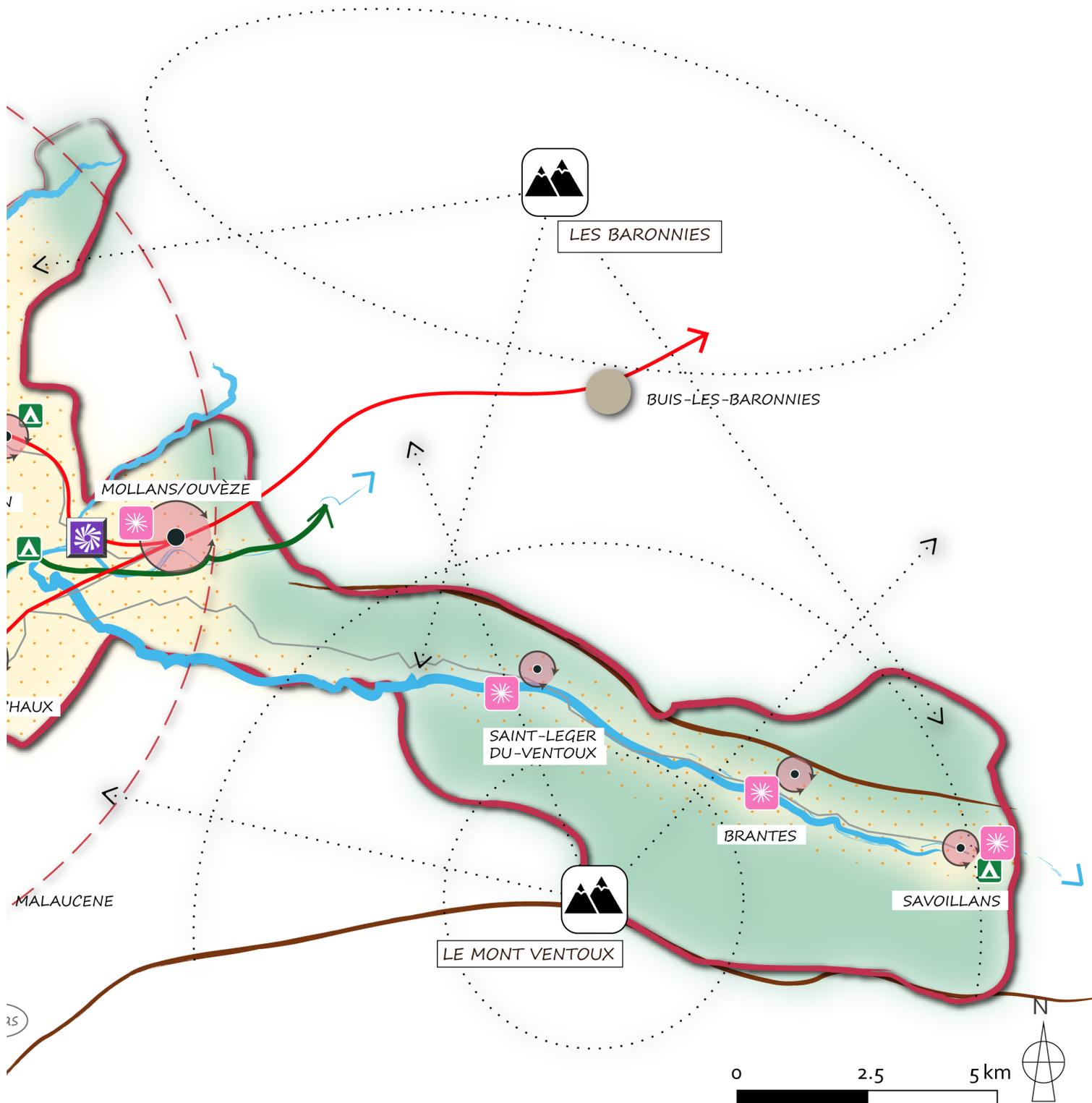
Ainsi l'intercommunalité doit affirmer sa place au cœur du dispositif pour :

- Mettre en oeuvre collectivement, les grandes lignes de la stratégie de développement économique définie pour Vaison Ventoux, que chacun puisse y apporter son savoir faire,
- Organiser une synergie et un enthousiasme entre les acteurs autour de projets économiques structurants et novateurs ainsi qu'entre les entreprises, renforcer la culture du collectif,
- Améliorer la lisibilité de la gouvernance économique pour les entreprises et porteurs de projets afin de répondre plus rapidement à leurs attentes,
- Mettre en réseau et coordonner les différents acteurs, notamment en s'appuyant sur la Région et Vaucluse Provence Attractivité,
- Développer le marketing territorial pour promouvoir la destination touristique Ventoux en coopération avec les offices de tourisme.



Conforter le bassin d'emploi de Vaison Ventoux en misant sur l'innovation

-  Conforter le pôle d'emplois de Vaison
-  Maintenir l'équilibre commercial entre le centre ville et la zone commerciale, tout en confortant leur attractivité
-  Faire monter en qualité le moteur économique résidentiel et touristique dans les centres
-  Conforter l'agriculture comme fleuron de l'économie
-  Conforter l'activité viticole / agricole
-  Développer l'économie locale et les coopérations autour de la transformation du végétal
-  Conforter l'attractivité des ZAE stratégiques à l'échelle du bassin de vie
-  Prioriser la densification des ZAE existantes et répondre aux besoins des entreprises en place
-  Accompagner les filières innovantes en proposant des locaux pour les entreprises allant de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises
-  Carrière arrivant en cessation d'activités en partie à réinvestir pour conforter l'économie locale
-  Activités liées à l'extraction minérale



Construire des solidarités inter-villageoises pour développer l'offre de services et équipements allant du résidentiel au touristique

-  Faire vivre les centres bourgs par le maintien et le développement d'activités de proximité et équipements
-  Accompagner la diversification agritouristique et le développement des circuits-courts
-  Développer l'offre en activités de pleine nature en adéquation avec les sensibilités environnementales
-  Utiliser le rayonnement du Ventoux et des Baronniees pour renforcer l'attractivité touristique du territoire
-  Etoffer l'offre en camping
-  Développer l'offre culturelle autour de la Romanité, de l'art et de l'environnement
-  Renforcer et développer un réseau de déplacement alternatif à l'autosolisme
-  Réguler l'accessibilité touristique aux Gorges du Toulourenc et proposer des alternatives à la randonnée aquatique

La stratégie économique de Vaison Ventoux pour conforter ses secteurs d'emplois reconnus et développer de nouvelles filières

Janvier 2019



DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

2/ OFFRIR UNE PROGRAMMATION DE LOGEMENTS QUI RÉPOND AUX BESOINS DES HABITANTS DU TERRITOIRE ET QUI RESPECTE L'IDENTITÉ VILLAGEOISE

Le marché du logement, sur le bassin de vie de Vaison-la-Romaine, doit faire face à plusieurs enjeux :

- Un phénomène de décohabitation, dû notamment au vieillissement de la population, qui doit être pris en compte dans la quantification des besoins et de l'offre en logements,
- La pression exercée par les résidences secondaires très présentes sur le territoire, qui entraîne des niveaux de prix élevés, tend à « muséifier » les noyaux anciens patrimoniaux au détriment de la population locale,
- Une concurrence dans l'offre immobilière entre les villages et la ville centre souffrant notamment d'une fiscalité élevée,
- Une banalisation architecturale des extensions urbaines qui dénaturent les singularités du territoire.

Face à ces constats, les élus de Vaison Ventoux souhaitent mettre en oeuvre une politique de l'habitat qui vise à réduire ces inégalités et favorise une plus grande solidarité au sein du territoire. Chaque commune doit contribuer, dans le respect de son rôle au sein de l'armature territoriale, aux objectifs collectifs, notamment en termes de diversification de l'offre en faveur des résidents permanents.

2-1 Créer entre 1670 et 1880 logements et viser l'objectif de 90% de résidences principales

Les élus souhaitent mettre en place une politique volontariste de production de logements adaptés en priorité aux besoins de la population en place et permettant d'accueillir des nouveaux ménages notamment des actifs ou des familles voulant s'installer durablement sur le territoire.

Aussi, l'objectif de créer entre 1670 et 1880 logements dont environ 90 % en résidences principales a été fixé à horizon 15 ans. Cette estimation tient compte de plusieurs phénomènes : la nécessité de produire du logement à population constante pour pallier le desserrement des ménages, les démolitions reconstructions de logements, l'arrivée des nouveaux ménages mais aussi les logements qui seront mobilisés pour des résidences secondaires.

Afin d'encadrer, autant que faire se peut, le développement des résidences secondaires, les élus souhaitent notamment, à travers le SCoT, privilégier des typologies de logements dans des formes urbaines plus compactes, en continuité immédiate des tissus urbains villageois et sur des tailles de parcelles de terrain en adéquation avec les moyens des ménages permanents.

Cet objectif est particulièrement prioritaire dans les communes très touristiques.

La production de ces logements est territorialisée (dans le DOO) en fonction de l'armature territoriale avec pour objectif de limiter la périurbainsation, en priorisant le recentrage sur la ville centre de Vaison-la-Romaine puis dans les pôles de proximité.

2-2 Diversifier le parc de logements pour améliorer le parcours résidentiel

Le parc de logements sur Vaison Ventoux est caractérisé par la prédominance de la maison individuelle, exception faite sur la ville centre.

Ce type de logement ne s'adresse qu'à une partie des ménages et ne permet pas de répondre aux besoins liés aux évolutions sociétales (vieillesse, famille monoparentale...). Elle est de plus une forme d'habitat particulièrement recherchée pour des résidences secondaires.

L'objectif consiste à diversifier davantage l'offre afin de permettre à tous les ménages de trouver un logement adapté à leurs besoins à chaque stade de leur vie, en cohérence avec les capacités d'accueil de chaque commune.

Des efforts dans ce sens ont déjà été entrepris depuis quelques années sur le territoire, il s'agit de les poursuivre en ciblant notamment les ménages les plus fragiles : jeunes ménages, personnes âgées, ménages à faibles revenus...

La ville centre, quant à elle, offre un parc de logements plus varié (proportion plus importante de locatif privé, de collectif et de petits logements). Il conviendra de conserver cette diversité en permettant notamment à des familles de revenir s'installer dans la ville centre.

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

Augmenter l'offre des petits logements

L'objectif est de produire plus de logements du T1 au T3 afin de répondre :

- Aux besoins liés au vieillissement de la population, phénomène particulièrement marqué sur le bassin de vie de Vaison-la-Romaine. Au-delà de la taille des logements, la question de la perte d'autonomie de certains de ces ménages demande à réfléchir au développement de logements adaptés, situés à proximité des centralités, commerces et services quotidiens et desservis par les modes alternatifs à la voiture.
- Aux besoins des jeunes qui souhaitent prendre leur indépendance et quitter le domicile parental: la question du maintien de cette population sur le territoire est primordiale en termes de dynamique et de développement.
- Aux évolutions des structures familiales (divorce, famille monoparentale...)
- Aux besoins spécifiques : travailleurs saisonniers (tourisme, agriculture...),

Cette diversification de la typologie de logements impose également des formes urbaines plus variées entre logements collectifs, logements intermédiaires et logements individuels.

Développer le parc locatif

Les besoins en matière de logements ne sont pas les mêmes aux différentes phases du parcours résidentiel. Si l'accession à la propriété reste l'objectif d'une très grande partie des ménages, il demeure nécessaire d'offrir également la possibilité de louer son logement. Aujourd'hui, seule la ville de Vaison-la-Romaine propose une offre de logement locatif. De plus, depuis quelques années, les communes voient se développer une offre conséquente de logements pour la location saisonnière, au détriment d'une offre locative privée permanente.

Les élus souhaitent donc développer l'offre locative de façon significative dans chaque commune, afin que des actifs et résidents permanents puissent rester ou s'installer sur le territoire. Ces logements s'adressant particulièrement à des ménages qui ne peuvent accéder à la propriété. Par conséquent, le prix des loyers et la taille des logements devront être adaptés.

Attirer les bailleurs et aménageurs pour développer des opérations d'ensemble de qualité intégrant une offre abordable

Le parc de logements de Vaison Ventoux présente aujourd'hui un déséquilibre entre l'offre et la demande. Le manque de logements locatifs au profit des locations saisonnières et le coût du foncier perturbent le parcours résidentiel des ménages issus du territoire. A ce titre, 70% de ces derniers sont éligibles au logement social.

L'offre en logement social représente seulement 6% du parc des résidences principales du territoire, dont 85% se concentre sur Vaison-la-Romaine.

Le souhait d'une plus grande solidarité au sein de Vaison Ventoux en matière d'habitat, passe notamment par une production géographique plus équilibrée de logements locatifs sociaux.

Ainsi les bourgs et les villages devront participer à l'effort de rééquilibrage de l'offre sociale en proposant notamment l'accession sociale, le conventionnement ou encore les logements communaux...

La ville de Vaison-la-Romaine devra également concentrer ses efforts sur l'amélioration qualitative de son parc existant ancien et sur la diversification de l'offre (gamme, typologie, forme urbaine, etc.).

Ces objectifs quantitatifs doivent s'accompagner d'ambitions plus qualitatives comme :

- Poursuivre le développement de logements communaux,
- Continuer le développement d'une offre abordable et diversifier de logements sociaux (Prêt Locatif à Usage Social (PLU), Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI)),
- Encourager la création de logements locatifs sociaux au sein du parc existant (acquisition-amélioration et conventionnement ANAH).

Toutefois, malgré la bonne volonté des communes pour développer de l'offre abordable, il faudra trouver des leviers pour attirer davantage les bailleurs et aménageurs à réaliser des programmes sur le territoire. Ces derniers concentrent davantage leur programme/opération sur les territoires soumis aux objectifs de loi SRU.

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

Mieux maîtriser les prix de sortie en mettant en place des outils adaptés

Pour tenir les engagements et objectifs énoncés, Vaison Ventoux doit se donner les moyens d'encadrer voire de maîtriser les prix du marché privé (accession et location) en mobilisant un panel d'outils spécifiques. Pour cela, les élus souhaitent :

- Se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui permettra de préciser les objectifs en matière d'habitat définis dans le SCoT et d'identifier les outils à mettre en oeuvre (politique de peuplement, incitation financière...).
- Lancer une étude de stratégie foncière le plus en amont possible et mobiliser des outils fonciers adéquats (Établissement Public Foncier, etc.)
- Favoriser les opérations d'ensemble plutôt que les constructions au coup par coup,
- Mieux utiliser les leviers des PLU notamment les Orientation d'Aménagement et de Programmation, projet....

2-3 Réinvestir les coeurs de ville et villages par un objectif fort de diminution de la vacance et de réhabilitation du parc

L'amélioration du parc existant doit permettre de garantir un logement «digne» à tous les habitants sans discrimination. Cette problématique, moins élevée sur le territoire que sur le reste du Vaucluse, touche néanmoins 7% du parc immobilier. Un tiers des logements dégradés concerne Vaison-la-Romaine notamment son centre-ancien.

Cet enjeu est également préoccupant dans les noyaux patrimoniaux de certains villages où le coût de la restauration rend inaccessible les logements pour les résidents permanents. Conscient de cet enjeu, les élus portent la volonté de lutter contre l'habitat dégradé.

Le territoire connaît une part de logements vacants au coeur de la ville centre et des villages. La diminution de ce stock est un des leviers pour l'attractivité et l'animation des centres anciens. Cette ambition passe par deux objectifs :

- Remobiliser les logements vacants, notamment sur la ville-centre.
- Garantir un logement digne et économe en énergie pour tous les habitants.

Pour se faire, la ville centre s'engage à remettre sur le marché un tiers de ses logements vacants. Afin d'y arriver la mise en place d'une OPAH-RU sur le centre ancien est souhaitée.

Les autres communes se donneront les moyens de réinvestir 25% des logements vacants, exceptée celles, dont le taux est déjà inférieur ou égal à 5% (vacance nécessaire à la fluidité du marché).

3/ PROMOUVOIR UN URBANISME PLUS VERTUEUX QUI RESPECTE LES MORPHOLOGIES URBAINES ET VILLAGEOISES

L'identité de Vaison Ventoux est caractérisée par ses paysages aussi riches que variés (plaine, vallée, zone de montagne, collines). Le développement urbain du territoire doit s'inscrire en harmonie dans ce socle paysager et environnemental.

Conscients de ces atouts, les élus de Vaison Ventoux souhaitent mettre en oeuvre un projet de SCoT qui conjugue aménagement du territoire avec préservation et valorisation du capital paysager et environnemental sur le long terme. Cet objectif passe par une utilisation plus économe et rationnelle du foncier au profit de l'urbanisation et des ressources notamment en eau.

Cet objectif répond à l'obligation de limiter l'étalement urbain ainsi que le mitage qui, à terme, compromettrait l'attractivité résidentielle, touristique et économique du territoire.

Cette gestion plus économe de l'espace, pour être mieux «acceptée», doit être accompagnée de modes d'urbanisation plus qualitatifs qui concilient des formes urbaines compactes avec les aspirations de la population, tels que le besoin d'intimité, de tranquillité, de non promiscuité...

3-1 Réinvestir les coeurs de ville et villages, vecteur de lien social

Le territoire est concerné par un déséquilibre entre la ville centre de Vaison-la-Romaine qui perd des habitants et a vu sa dynamique de construction diminuer, et un développement urbain des villages qui continue à progresser.

Ce constat s'analyse par :

- d'un côté, un vieillissement du parc de logement dans le centre-ville et une inadéquation avec l'évolution des standards de logements (espace, luminosité, balcon), des problèmes d'accessibilité et de stationnement pour des foyers se déplaçant encore majoritairement en voiture individuelle,

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

- de l'autre, une concurrence avec les communes périphériques et leur offre de maisons individuelles sur du foncier moins cher doublé d'une fiscalité plus attractive.

Ce phénomène s'explique également au sein de communes entre le coeur historique et les extensions pavillonnaires.

De plus, le même résultat est observé entre les activités tertiaires et les emplois de services où l'on constate des transferts depuis les centres vers les zones d'activités, dont l'offre immobilière apparaît plus fonctionnelle, plus accessible et plus attractive pour les entreprises mais aussi pour les salariés motorisés.

Les élus de Vaison Ventoux souhaitent conforter leur centre-ville et coeur de village, pour garantir :

- le dynamisme du territoire à travers ses logements, ses emplois et ses visiteurs,
- le maintien du lien social à travers ses commerces, ses services et ses équipements,
- le maintien de son cadre de vie de qualité que peut dégager l'image du village provençal.

Pour ce faire, le SCoT priorise la mobilisation du potentiel foncier et immobilier dans le tissu urbain existant avant d'ouvrir de nouvelles zones en extension urbaine. Cet objectif renvoie aux actions suivantes :

- l'identification du potentiel de renouvellement urbain, c'est à dire les îlots mutables pouvant être démolis et reconstruits ou pouvant changer de vocation notamment dans le cadre de la densification des tissus pavillonnaires,
- l'urbanisation des dents creuses : les terrains non bâtis insérés dans le tissu urbain constitué.

Ces opérations de renouvellement urbain et de densification doivent être l'occasion de requalifier et d'embellir les communes à travers notamment le traitement et l'apaisement des espaces publics, l'aménagement de cheminements doux, l'intégration du végétal....

3-2 Rompre avec l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat

Urbaniser en continuité immédiate de la ville et des villages

L'étalement urbain et le mitage de ces dernières décennies se sont affranchis de l'urbanisme regroupé, ordonné et qualitatif des noyaux anciens. Ils ont engendré plusieurs dysfonctionnements urbains dénoncés aujourd'hui (dilution des centralités, banalisation des paysages urbains, augmentation des besoins en déplacements automobiles..).

A travers le projet de SCoT, les élus souhaitent rompre avec ce mode de développement passé en regroupant davantage l'urbanisation autour des centralités et des zones déjà urbanisées, favorisant ainsi la préservation des terres agricoles et des grands paysages.

Ce principe permettra :

- de renforcer les centralités,
- de limiter le mitage et l'urbanisation linéaire le long des routes engendrant souvent des coûts importants liés à la desserte des réseaux,
- Encadrer le développement des hameaux
- de préserver le foncier agricole et naturel,
- de favoriser le lien social,
- de réduire la facture énergétique.

Pour cela, le DOO définit une enveloppe urbaine maximale pour chaque commune à l'intérieur de laquelle il ciblera des secteurs privilégiés pour la densification et la réalisation d'opération d'ensemble.

Dans le respect des objectifs fixés en termes de répartition d'accueil de la population, la définition de ces secteurs prendra en compte différents critères :

- Les caractéristiques géographiques dans lesquelles s'inscrivent les communes,
- Les sensibilités agricoles, naturelles ou paysagères,
- Les caractéristiques du tissu urbain existant,
- Les potentialités d'optimisation du tissu urbain existant,
- La présence de transports en commun, de modes doux, d'équipements structurants ou de réseau d'assainissement collectif.

Prioriser le développement économique sur le foncier encore disponible

La maîtrise de l'urbanisation passe aussi par la planification du foncier économique prévu en Zones d'Activités Économique (ZAE). Dans un souci de maintenir la qualité paysagère de territoire tout en préservant ses terres de culture, les élus portent la volonté d'optimiser les emprises dédiées aux ZAE avant de permettre de nouvelles extensions.

Pour cela, le foncier en zone d'activité doit être réservé aux activités non compatibles avec la proximité et/ou la mixité de l'habitat et non à la délocalisation d'activités aujourd'hui implantées en centres-villes.

Le vrai défi en matière de foncier économique relève plus d'une problématique qualitative (localisation, disponibilité des terrains viabilisés, niveaux de prix du marché...) que quantitative (les surfaces prévues dans les documents d'urbanisme sont souvent suffisantes). En effet, l'objectif

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

pour être plus réactif vis à vis des entreprises est de disposer de foncier commercialisable (aménagé et viabilisé), bien localisé dans des zones d'activités qualitatives.

Afin d'avoir une visibilité sur la stratégie économique de Vaison Ventoux à l'horizon 2035, le DOO permet de :

- Prioriser, hiérarchiser et optimiser pour optimiser les investissements publics sur des projets ciblés,
- Quantifier et localiser les sites pour donner plus de visibilité et éviter la spéculation foncière,
- Encadrer par un certain nombre de critères afin de limiter les impacts (imposer les projets d'ensemble...).

3-3 Développer de nouvelles formes urbaines, plus compactes s'inscrivant dans la lignée des villages provençaux

La « densité » est au cœur des enjeux de développement durable car elle représente un des principaux leviers pour limiter la consommation de foncier agricole et naturel, ressource précieuse et inextensible.

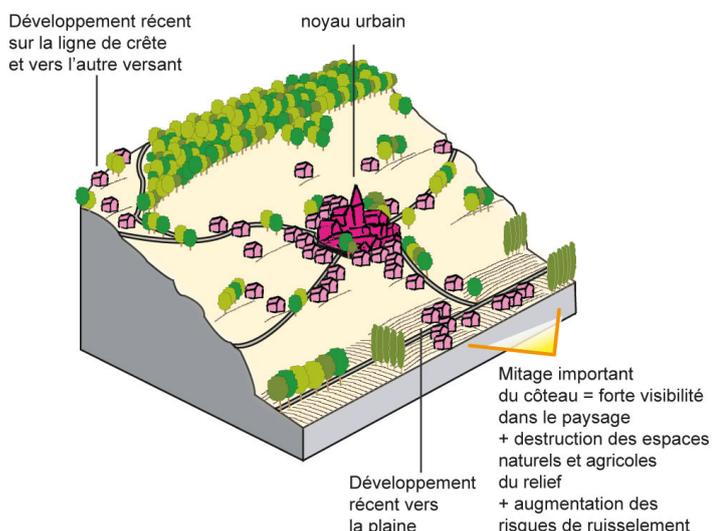
Une approche de cette notion par les formes urbaines permet d'adapter la densité aux enjeux d'un site donné, et participe à la qualité urbaine des projets. Le choix de la forme urbaine est également déterminant pour traiter des questions de lien social et d'urbanité dans les opérations d'aménagement.

Dans ce cadre, le SCoT prône des formes urbaines plus qualitatives, économes en foncier et qui permettent de moduler davantage l'offre de logements pour mieux répondre aux évolutions démographiques et sociologiques de Vaison Ventoux (vieillesse, familles monoparentales, jeunes actifs...)

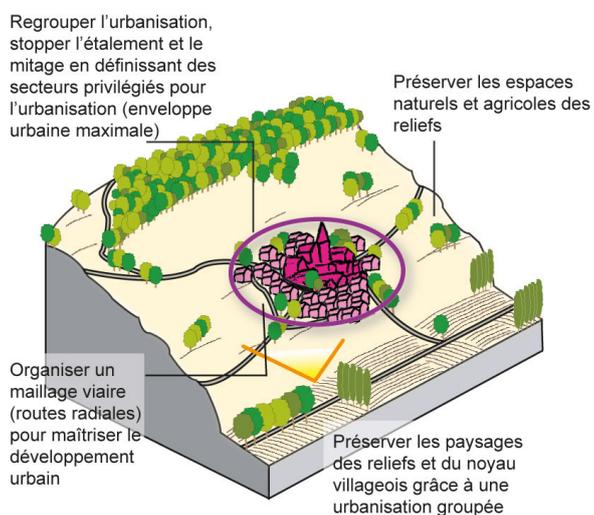
Pour ce faire, des objectifs de densité à travers une typologie de formes urbaines (habitat groupé, habitat individuel, habitat intermédiaire, habitat collectif) seront fixés dans le DOO, permettant ainsi :

- D'offrir des typologies d'habitat diversifiées et adaptées aux besoins de l'ensemble de la population permanente. Il s'agit d'orienter la production de logement vers plus de collectifs et de groupés. Ces formes d'habitat peuvent permettre de répondre aux aspirations de la population (jardins privés, intimité) tout en limitant la consommation d'espace. De plus, elles s'insèrent parfaitement en continuité du tissu urbain des centralités historiques. Elles sont par ailleurs un modèle moins recherché par les résidents secondaires,
- De diviser par 2 la consommation de foncier par rapport à la dernière décennie et proposer des opérations moins consommatrices d'espace avec des densités de logements à l'hectare plus importantes.

1. Mode de développement consommateur de foncier



2. Mode de développement économe en foncier



DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

- D'aller vers plus d'efficacité énergétique en promouvant les mitoyennetés qui permettent de limiter les déperditions d'énergie.

Afin de respecter l'identité et le cadre plus ou moins urbain de chaque commune, ces objectifs seront nuancés en fonction de l'armature territoriale définie.

Face aux pressions importantes qui sont exercées sur le marché immobilier et qui rendent l'accès au logement difficile pour les ménages les plus modestes, le développement d'un habitat plus compact doit se faire à travers la mise en place d'outils permettant de maîtriser les prix du marché.

Ces objectifs devront s'accompagner d'un travail sur la qualité des espaces publics et l'intégration de la nature en ville qui peuvent permettre d'améliorer le cadre de vie et de mieux faire accepter les densités.

3-4 Définir plus d'exigences architecturales et urbaines y compris pour les sites économiques

Les élus souhaitent garantir un environnement urbain de qualité, respectueux des enjeux environnementaux et concevoir une urbanité durable qui concilie «tradition et innovation».

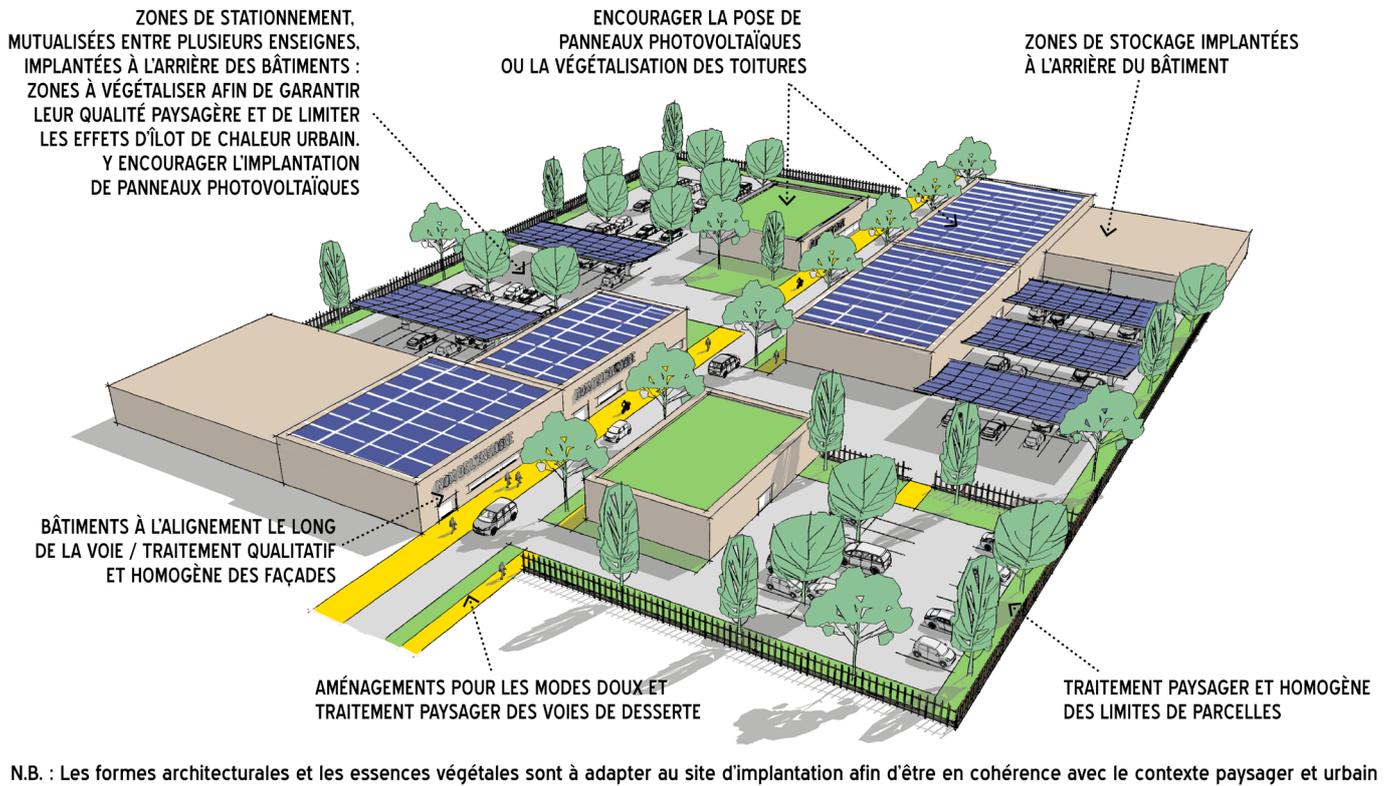
Ce principe passe par les objectifs suivants :

- Créer des espaces urbains plurifonctionnels en privilégiant la diversité des fonctions urbaines et/ou en aménageant des espaces publics de qualité,
- Réfléchir à l'insertion du projet dans son écrin paysager : travailler les franges et les greffes urbaines,
- Connecter les sites économiques au réseau de modes doux, et prévoir les aménagements pour l'éco-mobilité,
- Intégrer la question de la nature en ville, la trame verte et bleue,
- Valoriser, gérer et protéger la ressource en eau,
- Intégrer le risque de ruissellement,
- Définir des orientations en terme d'économie d'énergie, d'accès au très haut débit.

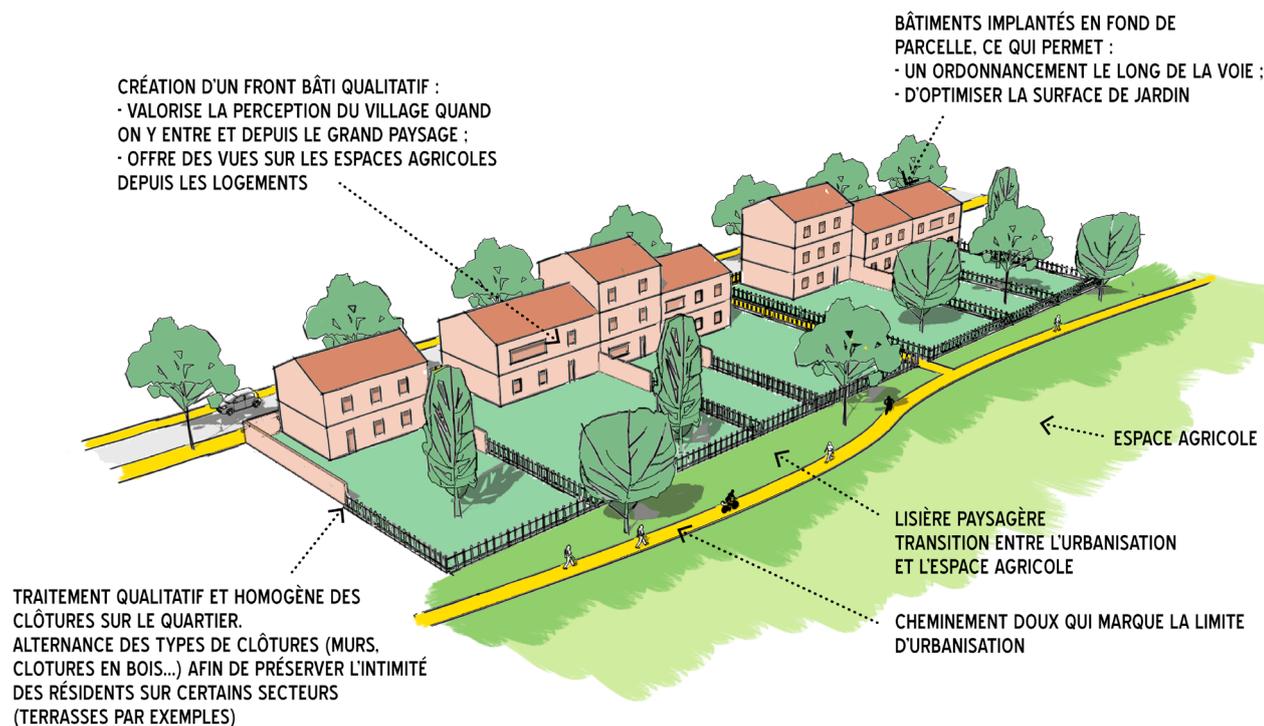
Ces principes d'urbanisme sont à intégrer aussi bien dans les opérations de réhabilitation de l'existant que dans les nouvelles opérations. Ils permettront de :

- Renforcer les centralités,
- Limiter le mitage et l'urbanisation linéaire le long des routes engendrant souvent des coûts importants liés à la desserte des réseaux,
- Préserver le foncier agricole et naturel,
- Favoriser le lien social.

Exemple d'aménagement qualitatif d'une zone d'activité économique



Exemple d'aménagement qualitatif d'un quartier d'habitat : composition d'un front urbain qualitatif



DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

4/ CONSTRUIRE DES SOLIDARITÉS INTER-VILLAGEOISES POUR DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS ALLANT DU RÉSIDENTIEL AUTOURISTIQUE

L'offre d'équipements et de services est un facteur déterminant pour l'attractivité d'un territoire, notamment en milieu rural.

Si le bassin de vie de Vaison-la-Romaine offre globalement un panel d'équipements et de services, y compris touristiques et culturels, satisfaisant, le territoire doit gérer les disparités entre les communes, notamment sur l'offre de santé ou d'établissements scolaires. Certaines communes, au regard de leur poids démographique, ne pourront disposer de services ou d'équipements même locaux. L'équité d'accès pour l'ensemble de la population du bassin de vie doit donc s'organiser autrement et notamment grâce à deux leviers :

- Mailler le territoire de pôles d'équipements et de services en cohérence avec l'armature urbaine et faciliter le rabattement depuis les communes voisines,
- Miser sur le développement du numérique pour limiter les besoins de déplacements.

Les élus ambitionnent d'adapter et d'organiser les services à la population et à leurs modes de vie afin de lui offrir un meilleur cadre de vie :

- Pour être cohérent avec la politique de développement économique et d'habitat, il s'agit de développer l'offre de services et d'équipements à destination des familles et des enfants afin de rendre le territoire attractif pour ce public,
- Avec 30% de la population de moins de 30 ans, il s'agit d'offrir une programmation culturelle, sportive et de loisirs dédiés aux jeunes du territoire,
- face au phénomène de vieillissement de la population particulièrement accrue sur le territoire, le SCoT doit répondre aux besoins des personnes âgées. Cet objectif passe par l'adaptation des logements afin de favoriser le maintien de ces personnes chez elles et par le développement d'équipements spécifiques (services de santé,...).

4-1 Faire vivre les centres bourgs par le maintien et le développement des équipements et services

Structurer l'offre d'équipements et de services en fonction de l'armature territoriale

Au même titre que l'habitat et l'économie, l'offre d'équipements et de services doit venir conforter l'armature territoriale souhaitée par les élus de Vaison Ventoux. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie de tous les habitants en organisant une accessibilité facilitée aux différents pôles, sans «éparpiller» les investissements publics.

Afin de conforter son rôle de **ville centre** et au regard de son accessibilité, Vaison-la-Romaine doit être le lieu privilégié pour accueillir des équipements structurants dont le rayonnement concerne l'ensemble du bassin de vie. Le confortement des équipements existants, notamment le centre hospitalier est un réel enjeu qui contribue à l'autonomie du bassin de vie.

Les **pôles de proximité** doivent jouer le rôle de points d'appui et proposer ainsi une alternative à la ville centre. Pour ce faire, ils pourront accueillir des pôles d'équipements dimensionnés pour répondre à la fois aux besoins de leur propre population mais aussi à celle des communes voisines. Ce principe permet notamment de mutualiser la création ou le renforcement d'une maison de santé, d'équipements pour les jeunes ou d'une maison des services publics.

Le maintien des services et équipements existants dans **les villages** est également un enjeu important car ils participent à une vie et à une animation locale. Dans ce cadre, des efforts de mutualisation ou de regroupement, à l'instar de ce qui est pratiqué pour le scolaire pourront être mis en oeuvre.

Développer l'offre de services en lien avec les formations et l'économie résidentielle

Le territoire offre un cadre de vie agréable que de nombreux touristes, résidents secondaires et retraités viennent chercher. Cet apport de population est un réel atout économique pour le territoire, qui a permis la création d'un nombre important d'emplois (cf 1/ Conforter le bassin d'emploi de Vaison Ventoux en misant sur l'innovation). Afin d'accueillir et de proposer des services de qualité à la population, les entreprises ont besoins de salariés qualifiés dans le domaine. A ce jour, aucune formation ne s'est développée sur Vaison Ventoux alors qu'il existe un réel besoin de main d'oeuvre.

Les élus souhaitent compléter l'offre actuelle de formation afin de proposer une main d'oeuvre qualifiée pour l'emploi local et ainsi permettre aux jeunes de pouvoir rester étudier puis travailler sur le bassin de vie de Vaison, notamment en développant :

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

- une formation autour de la silver économie, pour proposer une offre de services du quotidien adéquat à la population (médical, para-médical, bien être, foyer pour personnes âgées,..),
- une formation dans le domaine de la construction (rénovation, performance énergétique du bâtiment, domotic,..)
- une formation autour de la culture, du patrimoine et du tourisme, notamment axée sur la romanité et la période médiévale,
- une formation en hôtellerie et restauration afin de recruter une main d'oeuvre qualifiée et de proposer des services de qualité, qui contribueront à la renommée du territoire.

Renforcer l'offre hôtelière

Le territoire comporte un nombre important d'hébergements touristiques, notamment en gîtes, en logements saisonniers et en campings. Pour autant l'offre hôtelière est peu représentée et peu renouvelée au regard des nouvelles attentes des visiteurs.

Les élus souhaitent valoriser l'offre hôtelière sur Vaison Ventoux en lui donnant plus de visibilité. Pour cela, ils souhaitent :

- Permettre la création d'un hôtel de grande capacité pour pouvoir accueillir des tours opérateurs,
- Permettre la création d'un hôtel de standing afin de répondre à la demande d'un type particulier de clientèle,
- Inciter les professionnelles du territoire à engager des actions pour être plus compétitifs et visibles dans l'offre proposée.

Développer les activités et équipements à destination des jeunes

Près d'un tiers des habitants de Vaison Ventoux ont moins de 30 ans. Afin de maintenir ces derniers sur le bassin de vie, les élus souhaitent développer des équipements autour de la jeunesse, de la culture et du divertissement.

Avec le soutien de l'initiative privée, une offre de loisirs type bowling, patinoire ou laser-game pourrait se développer, limitant ainsi les déplacements vers Orange ou Avignon Nord pour satisfaire à leur demande.

Du côté de l'investissement public, Vaison Ventoux est en cours de réalisation d'un pôle jeunesse et culture sur Vaison-la-Romaine, qui regroupera le club jeune, l'école de musique et celle de danse.

Sur les communes, l'aménagement d'équipements à vocation de sports, loisirs et culture, est encouragé.

Améliorer la mobilité pour favoriser l'accès aux services

Si Vaison Ventoux se donne les moyens de développer son offre en équipements, alors elle doit la penser sous l'angle de la mobilité. En effet, les déplacements au sein du territoire se font principalement en voiture (cf défi 1 / travailler sur les mobilités inter et intra territoriales pour faciliter les coopérations).

Certains publics notamment les jeunes, les personnes âgées et parfois les touristes ne disposent pas de véhicule, nécessitant la mise en place d'alternatives à leur mobilité.

Par conséquent, l'aménagement de ces équipements et services devra se faire en priorité dans les centres des communes afin de pouvoir y accéder par des modes doux (cheminements piétons, vélo).



DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

Afin de relier les communes entre-elles et de profiter des équipements structurants développés sur le centre-ville de Vaison-la-Romaine (pôle jeunesse, services hospitaliers, piscine, culture, festivités), les élus souhaitent mettre en place un service de navettes inter-villages vers Vaison, afin de donner plus d'autonomie aux personnes ne pouvant se véhiculer.

4-2 Faire découvrir le patrimoine remarquable et la nature emblématique aux visiteurs durant toute l'année

Le territoire dispose de sites patrimoniaux d'envergure qui participent à l'attractivité et à la renommée du Vaucluse :

- le Mont Ventoux caractérisé comme «le géant de Provence» et identifié comme réserve de biosphère par l'UNESCO,
- Vaison-la-Romaine définie comme «pur joyau de la Provence Romaine» et reconnue comme «l'un des plus beaux détours de France», pour son architecture et ses festivités d'envergure internationale.
- les Grands crus et vins d'exception des vignobles qui en font en partie la renommée du territoire,
- les paysages remarquables variés et les villages pittoresques.

Les élus souhaitent maintenir la dynamique touristique en prônant un tourisme vert respectueux de l'environnement et davantage étalé sur l'année.

Développer une offre touristique qui réaffirme l'identité locale

Pour ce faire, il est proposé que :

- Chaque commune valorise son patrimoine et le met en réseau afin de construire un itinéraire touristique de la découverte de Vaison Ventoux, via l'office de tourisme,
- Conforter l'engouement pour l'oénotourisme à travers ses caves, l'accueil chez les viticulteurs, les sentiers de découvertes dans les vignes, les animations autour des vendanges,
- Développer l'offre culturelle autour du médiéval et de la romanité en créant un équipement phare de type «maison de la romanité» à Vaison-la-Romaine, faisant le lien entre le théâtre antique et les ruines,
- Accompagner les projets pédagogiques de sensibilisation à l'environnement situés sur la maison forestière de St Léger-du-Ventoux, sur la maison forestière de Brantes et sur la ferme St Agricole de Savoillans.



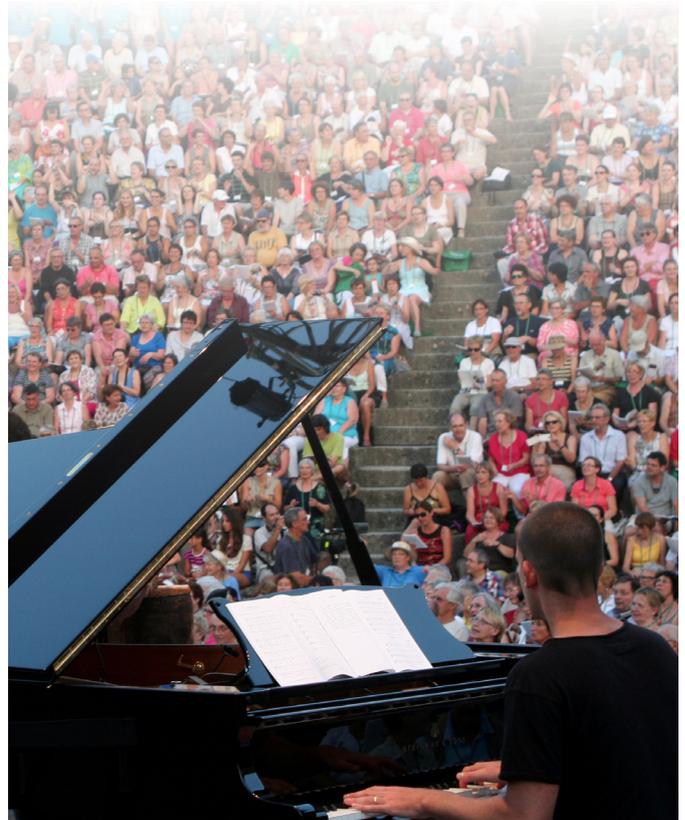
©Communauté de Communes Vaison Ventoux

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

Développer l'offre en activités de pleine nature :

Il est important de développer l'offre actuelle afin de conforter l'attractivité du territoire en matière de tourisme vert et de sport de plein air. Pour ce faire, il est proposé de :

- Permettre la réhabilitation du Sommet du Ventoux portée par le Département et le PNR du Mont Ventoux, qui induira des retombées positives pour le territoire,
- Encadrer l'accès aux Gorges du Toulourenc afin de limiter sa surfréquentation, sur ce site de biodiversité remarquable et sensible du point de vue des risques naturels et de la qualité de la ressource. Poursuivre les aménagements engagés pour limiter et organiser le stationnement sur ce site,
- Permettre la création d'un camping type nature dans le respect des lieux et tenant compte des risques d'inondations liés au Toulourenc, à Savoillans, afin de diversifier l'offre d'hébergement de la vallée,
- Développer les circuits vélo-route en s'appuyant sur la vélo-route de l'Ouvèze comme colonne vertébrale pour mailler le territoire,
- Développer les boucles de randonnées à destination des VTT, notamment dans la vallée du Toulourenc et dans le massif des Dentelles de Montmirail,
- Développer et baliser des sentiers de randonnées pédestres et équestres, notamment au sein des massifs structurants du territoire,
- Développer et mettre en sécurité des continuités douces sur les axes principaux de circulation et sur les axes de découverte touristique du territoire.



les Choralies © Communauté de Communes Vaison Ventoux

4-3 Poursuivre la programmation culturelle diversifiée pour continuer à recevoir un public varié

Le territoire concentre une offre importante d'évènements culturels, dont certains de dimensions internationales, notamment Vaison Danses, les Choralies ou encore le festival du Livre à Sablet. Sur l'ensemble des communes, la vie locale et associative favorise l'organisation de manifestations comme les concerts de musique dans le Toulourenc, les scènes ouvertes sur Séguret ou encore le festival des Vendanges.

De plus, le territoire héberge une multitude de musées, d'artistes et d'artisans qui participent à mettre en avant les singularités de Vaison Ventoux. Les élus ont la volonté de maintenir cette offre culturelle particulièrement riche.

DÉFI 2 : S'APPUYER SUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ AU SERVICE DE SES HABITANTS, DE SES ENTREPRISES ET DE SES VISITEURS

4-4 Utiliser l'effet levier du numérique

La couverture de l'ensemble du territoire par le très haut débit (infrastructure fixe (fibre) et mobile) est un objectif transversal majeur du projet de SCoT afin de :

- Favoriser l'équité de l'accès aux services et aux équipements en offrant une alternative aux besoins de déplacements,
- Trouver une alternative à l'éloignement de Vaison Ventoux (temps de déplacement) par rapport à certains équipements et services situés à l'extérieur,
- Améliorer la compétitivité économique du bassin d'emploi,
- Assurer l'attractivité touristique,
- Tirer profit du déploiement du THD pour développer de nouveaux services et usages plus innovants.

En 2017, le Département de Vaucluse a adopté son nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique Vaucluse (SDTAN) qui fixe pour objectif une couverture de 100% par le Très Haut Débit en direction des foyers et des entreprises (sous réserve de la mobilisation de financement suffisant) à l'horizon 2022. Les collectivités (EPCI et communes) ont un rôle majeur à jouer pour favoriser le déploiement de la fibre optique.

L'objectif est de :

- Piloter, planifier et coordonner le déploiement des infrastructures fixes numériques de manière à faire du Vaucluse un département «100% THD» à l'horizon 2022, en intégrant l'essentiel les technologies FttH,
- Renforcer la couverture mobile du territoire vauclusien, en permettant une accélération du déploiement des technologies 4G dans la zone peu dense du département définie par l'ARCEP,
- Développer les services numériques pour renforcer l'attractivité du territoire et la performance des acteurs publics locaux.

Depuis décembre 2011, c'est Vaucluse Numérique, délégataire de Service Public (DSP) du Conseil Départemental de Vaucluse, qui est en charge de la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau haut et très haut débit sur les zones rurales, dont Vaison Ventoux appartient.

Sur le territoire de Vaison Ventoux, plusieurs infrastructures ont déjà été mises en place dans le cadre du Premier Établissement Réseau (PER). Il s'agit de la totalité de Vaison-la-Romaine ainsi que la ZAE du Camp Bernard de Sablet. De ce fait, 2 700 prises disposent aujourd'hui d'une connexion permettant d'atteindre les 1 Gbit/s.

La seconde phase du plan prévoit à l'horizon 2021, le déploiement de la fibre sur les communes de Roaix, Séguret, Crestet ainsi que la ZAE les Amarens d'Entrechaux. C'est à l'horizon 2022 que l'ensemble du territoire de Vaison Ventoux sera éligible à fibre optique. Au final plus de 7 500 prises bénéficieront d'une connexion performante.

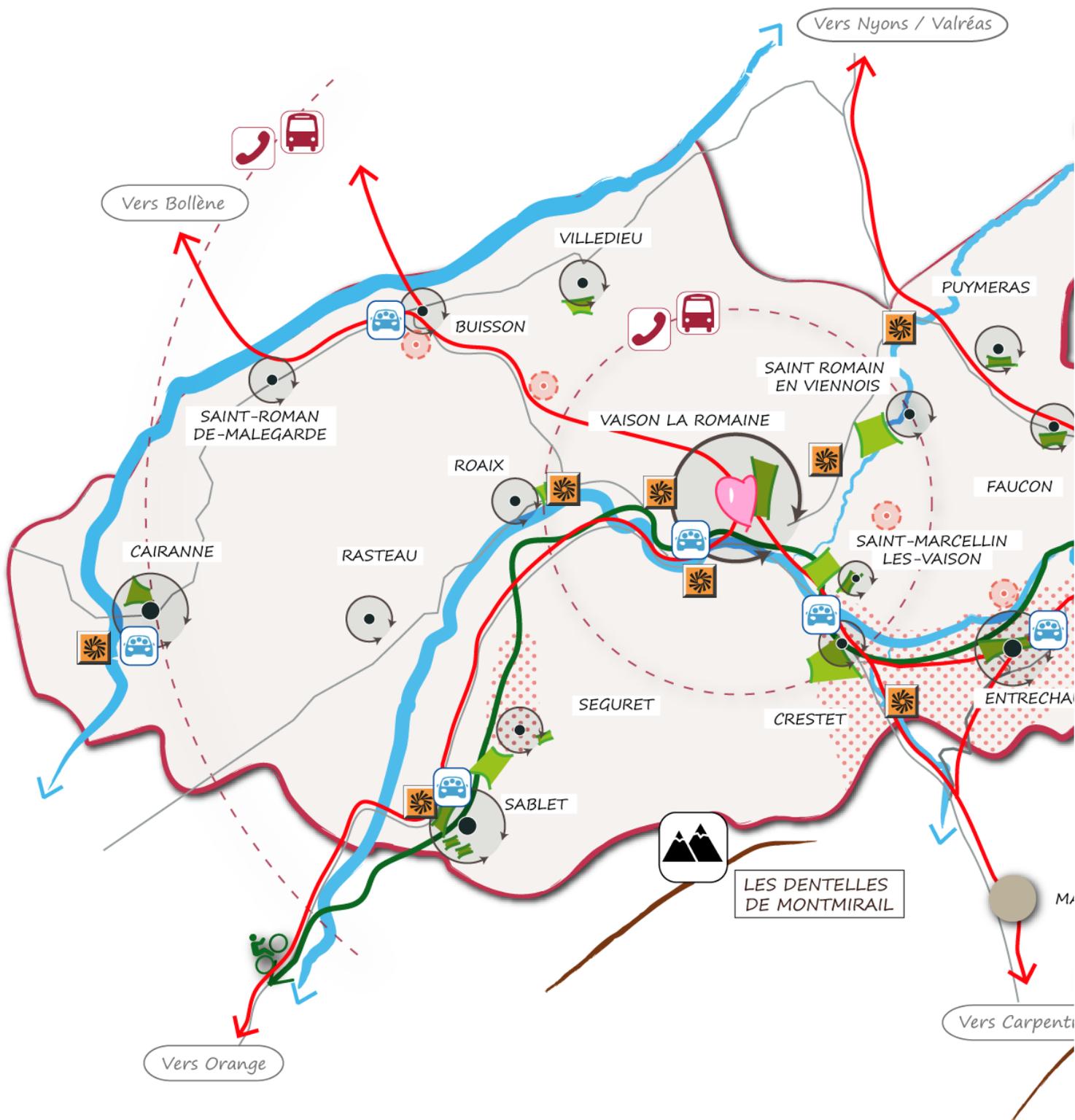
Les élus s'engagent en faveur du désenclavement numérique du territoire, identifié comme véritable outil du développement économique. Ils souhaitent désormais organiser, faciliter et renforcer l'arrivée du Très Haut débit en priorité dans les secteurs stratégiques, dans le cadre d'opérations nouvelles ou de rénovation :

- les zones de développement économiques (ZAE, Centre ville, zones touristiques...),
- les zones d'habitats collectifs et groupés,
- les pôles d'équipements (santé, enseignement...).

Conscient du potentiel touristique du Vaucluse, le département consacre une action dédiée au développement des services touristiques innovants. Il s'agit d'évaluer la faisabilité et l'opportunité d'une intervention publique sur des parcours touristiques, intégrant un équipement des principaux sites touristiques en Wifi et la mise en œuvre de suites servicielles de type «portails captifs».

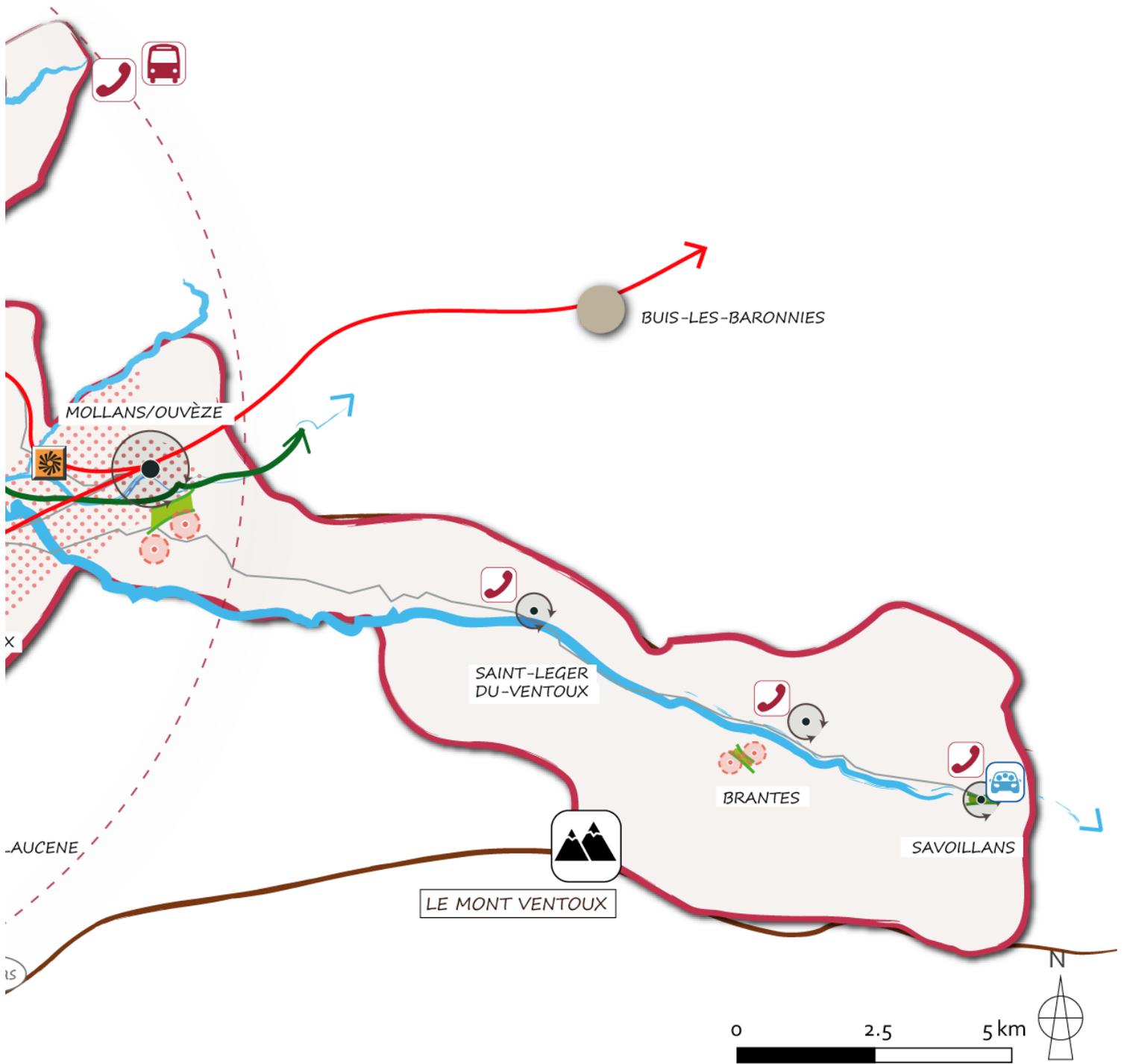
Cette action serait complétée par la mise en œuvre d'un programme d'innovation ouverte avec les start-ups, notamment de la French Tech Avignon pour créer de nouveaux services numériques en direction des touristes (visites immersives, lunettes 3D...).

Compte tenu de son attractivité touristique, Vaison Ventoux pourrait bénéficier de ces nouveaux services.



Promouvoir un urbanisme plus vertueux qui respecte les morphologies urbaines et villageoises

-  Réinvestir le coeur de Vaison avec un objectif de diminution de la vacance et de réhabilitation du parc immobilier
-  Réinvestir les espaces urbains existants, vecteur de lien social
-  Regrouper l'urbanisation en continuité de l'existant
-  Encadrer le développement des hameaux
-  Rompre avec l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat
-  Définir des exigences architecturales et urbaines pour les sites économiques
-  Maintenir les coupures d'urbanisation



Construire de solidarités inter-villageoises pour développer l'offre de services et équipements

- Faire vivre les centres bourgs par le maintien et le développement des équipements et services
- Améliorer la mobilité pour renforcer l'accès aux services du quotidien :
 - 🚌 - navette inter-villages vers Vaison-la-Romaine
 - ☎️ - transport à la demande
 - 🚗 - aires de co-voiturage
- ➡️ Renforcer l'offre en Transport en commun connectant les polarités du Sud Drôme et du Vaucluse, notamment Valréas, Carpentras et Orange
- ➡️ Développer les mobilités douces en développant des pistes cyclables autour du pôle d'emplois de Vaison et en aménageant la vélo route Sablet / Mollans

S'appuyer sur un cadre de vie de qualité pour promouvoir un développement équilibré au service de ses habitants

AGENCE D'URBANISME
AURAV
 RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

Janvier 2019

DÉFI 3 :

PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES,
AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE



DÉFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

1/ CONSOLIDER LA TRAME VERTE ET BLEUE, SUPPORT DE BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Vaison Ventoux abrite une biodiversité riche et reconnue liée à la diversité de ses paysages et milieux naturels. Articulé entre l'Aygues et l'Ouvèze, le territoire offre des paysages ouverts viticoles jalonnés de bosquets et cadrés par les sommets des Dentelles de Montmirail et du Mont Ventoux, qui contrastent avec les paysages plus intimistes des Gorges du Toulourenc.

Cet environnement identitaire doit être préservé. En effet, sur le territoire l'économie et l'écologie sont intimement liés. Construire l'avenir et le développement de Vaison Ventoux implique de préserver ce socle naturel et agricole comme un fondement précieux et intangible, tant pour l'équilibre écologique du territoire que pour son avenir économique.

L'ambition portée par les élus consiste à préserver la biodiversité du territoire afin de laisser aux prochaines générations un territoire où la nature resterait riche et omniprésente.

1.1 Protéger la trame verte et bleue, support de biodiversité

Le territoire du Mont Ventoux est reconnu pour la qualité écologique de ses espaces naturels ou agricoles, comme le démontre la Réserve Biologique Intégrale du Ventoux ou encore les sites Natura 2000 le long des rivières. Leur préservation garantit le maintien de la richesse en espèces faunistiques et floristiques.

Situé entre le PNR des Baronnies et celui du Luberon, le territoire nécessite d'être pensé comme un espace de mobilité important pour la faune. De ce fait, l'un des véritables enjeux est à la fois de protéger les îlots de biodiversité mais aussi de construire un véritable maillage de ces espaces à travers la définition d'une Trame Verte et Bleue (TVB).

Pour ce faire, l'ambition du projet porte sur :

- la préservation des réservoirs de biodiversité comprenant la réserve de biologique intégrale du Ventoux, les sites Natura 2000 et les zones d'intérêt biologique,
- le renforcement des connexions entre les réservoirs de biodiversité au sein et en dehors du territoire, notamment en préservant les structures de mosaïque agricole, composées de bosquets et haies autour des massifs boisés,

- le maintien d'un maillage entre les réservoirs boisés et les réservoirs aquatiques, notamment pour estomper la limite physique de la traversée des cours d'eau de l'Ouvèze et de l'Aygues, ou encore du franchissement des infrastructures routières,
- la reconnaissance du rôle primordial des terres agricoles comme support de biodiversité,
- la contribution à la protection de la ressource en eau et des zones humides,
- la diminution des risques naturels par la gestion des sites, le maintien des espaces de divagation ou de mobilité des cours d'eau,
- l'aménagement de continuités paysagères au sein des villages afin d'apporter davantage de nature en milieu urbain.

Cette Trame Verte et Bleue, définie à l'échelle du territoire Ventoux avec l'appui du SMAEMV et des intercommunalités, a été précisée à l'échelle de Vaison Ventoux, en s'appuyant sur ses spécificités. Ainsi elle s'articule en plus :

- sur les espaces boisés du massif de Ventabren, sur le massif des Dentelles de Montmirail et sur l'ensemble de la vallée du Toulourenc,
- sur les espaces de mosaïques agricoles,
- sur le tracé des cours d'eau, les milieux aquatiques et notamment les zones humides.

D'autre part, les élus ont opté pour des principes d'urbanisme (regroupement de l'urbanisation, arrêt de l'étalement linéaire le long des voiries) qui permettront aussi de préserver la biodiversité sur le territoire en parallèle de la définition de la Trame Verte et Bleue.

L'identification de cette Trame Verte et Bleue ne doit pas faire oublier la nécessité de préserver et de valoriser la nature quotidienne, ordinaire et diffuse.

Ce patrimoine naturel de proximité est d'autant plus menacé de disparition qu'il n'est pas forcément repéré et protégé. Situé en majeure partie dans les espaces agricoles, il s'agit entre autre des haies, alignements d'arbre, des canaux en eau ou asséchés, des murets en pierre sèche, cabanons... C'est sur ces Infrastructures Agro-Écologiques (IAE), support de déplacement des espèces, que les élus devront porter une attention particulière dans leurs documents d'urbanisme locaux

DÉFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

1.2 Protéger les cours d'eau et leur ripisylve

Composer avec les zones naturelles d'expansions des crues de l'Aygues et de l'Ouvèze

L'Aygues et l'Ouvèze constituent des écosystèmes remarquables et fragiles, identifiés comme site Natura 2000 pour leurs espèces patrimoniales et la qualité de leur biotope. Les crues récentes ont fortement transformé les cours d'eau et ont fait régresser leur ripisylve pourtant essentielle à l'équilibre écologique du cours d'eau.

L'ambition affichée ici est de poursuivre avec les syndicats des rivières de l'Ouvèze et de l'Aygues, la restauration progressive de la continuité écologique de ces écosystèmes et de leur fonction de corridor écologique par :

- la poursuite des efforts de résorption des principaux obstacles à l'écoulement des eaux, des sédiments et des espèces,
- une reconquête de la ripisylve,
- une gestion concertée de la ressource en eau,
- une bonne gestion des champs d'expansion des crues.

Préserver les gorges du Toulourenc

Le Toulourenc et ses gorges, identifiées comme site Natura 2000 et cours d'eau torrentiel, constituent un véritable attrait touristique. La randonnée aquatique y connaît un grand succès durant l'été, perturbant les espèces aquatiques, avec notamment la destruction de leur habitat. Véritable site sous pression lors des fortes pluies, il a récemment fait l'objet d'une mesure de sécurité par les Préfets de la Drôme et du Vaucluse pour y interdire l'accès lors des épisodes vigilance orange aux orages.

Les élus de Vaison Ventoux souhaitent poursuivre cette démarche et s'engagent en lien avec le PNR du Mont Ventoux à :

- Maîtriser les impacts sur les écosystèmes aquatiques et terrestres, réduire les risques aux personnes,
- Préserver la rivière et ses espaces associés et maîtriser les impacts sur les écosystèmes aquatiques et terrestres,
- Réguler la fréquentation des lieux notamment en limitant le stationnement et sensibiliser les visiteurs sur ce milieu fragile (écologie et risque humain). Poursuivre les aménagements engagés pour limiter et organiser le stationnement sur ce site,
- Délester le lit de la rivière en proposant d'autres circuits terrestres de randonnée à l'échelle de la vallée du Toulourenc.

2/ LES TERRES AGRICOLES SUPPORT DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Les terres agricoles cumulent plusieurs fonctions essentielles pour le territoire. En plus d'être un secteur d'emplois productif endogène (emplois non délocalisables), et un facteur d'attractivité touristique liée à la qualité des produits du terroir, à la renommée des marchés et au développement du tourisme vert, c'est aussi :

- un support et un gestionnaire pour la biodiversité,
- un créateur de paysages emblématiques et de cadre de vie quotidien,
- un potentiel pour une meilleure santé publique à travers le développement d'une agriculture raisonnée, de proximité (circuits courts),
- un rôle dans la prévention des risques naturels (feu de forêt et inondation).



©Communauté de Communes Vaison Ventoux

DÉFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Cependant, cette ressource fait l'objet de nombreuses pressions urbaines liées notamment au mitage, aux extensions mal maîtrisées, aux conflits d'usage. La spéculation foncière ainsi générée entraîne une augmentation des prix qui freine la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs. Les conditions climatiques ou encore les risques sanitaires des sols menacent également ces dernières.

Afin de limiter ces phénomènes, les élus du SCoT veulent garantir une lisibilité sur le long terme, aux agriculteurs, quant au devenir des terres agricoles. Pour cela, ils souhaitent en lien avec le PNR du Mont Ventoux et des Baronnies Provençales :

- Préserver les terroirs viticoles à fort potentiel qualitatif, notamment pour l'appellation Côte du Rhône et Côtes du Ventoux,
- Favoriser la diversification agricole et soutenir les nouvelles pratiques, notamment l'agriculture raisonnée, la production de plantes aromatiques et méditerranéennes, peu consommatrice d'eau,
- Développer et moderniser les systèmes d'irrigation des terres de cultures, notamment en lien avec le projet de «Hauts de Provence Rhodanienne»,
- Offrir de bonnes conditions aux exploitations agricoles pour faire perdurer leurs activités, notamment en limitant les conflits d'usage et en stoppant le mitage,
- Accompagner les démarches d'installation et de transmission d'exploitations agricoles, notamment en mettant en place une politique d'acquisition et de mise à disposition foncière.

Pour tenir cet objectif, le SCoT prévoit :

- l'identification, dans le DOO, des terres agricoles à préserver sur le long terme, notamment celles présentant un fort potentiel agronomique, les terres irriguées ou labellisées (AOC / AOP),
- la limitation du mitage en définissant, dans le DOO, des orientations qui favorisent le regroupement du bâti agricole en continuité de l'existant, ou encore des zones tampon entre les espaces urbanisés et les terres agricoles,
- la maîtrise du développement urbain en favorisant la densification, le réinvestissement du tissu existant et la définition de secteurs privilégiés d'urbanisation.

De plus, pour accompagner ces orientations, le SCoT encourage la mise en place d'outils adaptés : Zone Agricole Protégée (ZAP), projets d'aménagement foncier...



©Communauté de Communes Vaison Ventoux

3/ PRÉSERVER ET VALORISER LES RELIEFS FORESTIERS

3.1 Agir pour combiner préservation et territoires vécus de la vallée du Toulourenc et des sommets.

Situé à l'interface entre les Dentelles de Montmirail et le Mont Ventoux, le territoire est façonné par un paysage de collines et sommets relativement élevés, qui nécessitent des aménagements particuliers. Ainsi la vallée du Toulourenc, le massif des Dentelles, les collines de Vaison ou encore le massif de Ventabren se caractérisent par une mosaïque de parcelles boisées et de terres agricoles, parcourues par une trame de talus et de bosquets, fortement perceptibles dans le paysage.

Ce terroir remplit de nombreuses fonctions :

- Il accueille en grande majorité des cultures de lavandin, d'oliviers, de picodon ainsi que des activités d'élevage,

DÉFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

- Il a un rôle de structuration des paysages,
- Les cultures en limite de boisement assurent un rôle de pare-feu,
- Il abrite des cultures adaptées au climat méditerranéen du territoire.

Les objectifs fixés pour ces secteurs par la charte du PNR et partagés par les élus sont de :

- Pour le Toulourenc : enrayeur la fermeture des milieux en favorisant les activités pastorales et cynégétiques, notamment en permettant la réalisation d'équipements pastoraux,
- Soutenir l'émergence de nouvelles filières agricoles adaptées aux contraintes des zones de montagne,
- Mettre en place un démarche type «Plan de Gestion de l'espace» en lien avec des actions spécifiques de revitalisation rurale
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel, protéger les structures agro-écologiques notamment dans le cadre «Projet Agri-Environnemental et Climatique Ventoux»,
- Limiter le mitage de ces espaces.

3.2 Concilier les fonctions écologiques et économiques de la forêt

29% du territoire est recouvert par la forêt, dont l'essentiel se localise dans la vallée du Toulourenc et le massif des Dentelles de Montmirail.

Le bois est une ressource naturelle disponible mais insuffisamment exploitée sur le Ventoux. Cette filière, présente un potentiel qui pourrait être davantage exploité (éco-construction, bois énergie...) notamment en collaboration avec le territoire des Baronnies Provençales.

Conscient de ce gisement à la fois économique, écologique et paysager, les élus en lien avec le PNR souhaitent :

- Protéger les massifs et permettre l'accueil d'équipements liés aux activités de la sylviculture,
- Préserver la diversité des habitats naturels forestiers et non forestiers (maintien des milieux ouverts intra-forestiers et de la diversité des essences forestières dans les plans de gestion, gestion spécifique des clairières et des lisières),
- Promouvoir le développement d'une sylviculture proche de la nature (diversité des essences et des strates de végétation, régénération naturelle,...),
- Développer la certification forestière, gage de la reconnaissance d'une gestion durable,

- Veiller à la prise en compte des activités traditionnelles (chasse, cueillette, pastoralisme, apiculture...) et reconnaître leurs fonctions économiques, sociales et environnementale,
- Concilier la présence des activités récréatives (randonnée, VTT, trail, escalade...) avec les enjeux forestiers (organisation de l'accueil du public, concertation avec les gestionnaires forestiers en amont des projets d'itinéraire, information des usagers lors des coupes et travaux...).

Le SCoT encourage la mise en place d'outils de gestion permettant de concilier l'ensemble des usages, la fonction économique et la lutte contre le risque d'incendie (plan d'aménagement forestier, plan de développement de massif forestier, charte forestière de territoire...).

4/ RÉAFFIRMER LA QUALITÉ DE VIE À TRAVERS LE RESPECT DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE

Le paysage est la thématique sensible et centrale pour les élus de Vaison Ventoux. Elle constitue le prisme à travers lequel les axes du projet de territoire sont définis.

4.1 Maintenir l'identité des grands ensembles paysagers, support d'attractivité du territoire

Le diagnostic a identifié quatre grandes entités structurantes de qualité dont l'unité et la singularité participent à l'identité et à la notoriété du territoire :

- Les Dentelles de Montmirail
- La Vallée du Toulourenc
- Le Plan de Dieu
- Les Collines de Vaison

Ces espaces sont représentatifs de la diversité du territoire et possèdent chacun des particularités et une structure qu'il convient de préserver, comme le stipule le plan paysage du Ventoux :

- Collier forestier, versants viticoles, falaises et lignes de crête composent un «paysage-tableau» autour des Dentelles de Montmirail, dont les tracés géométriques des parcelles, en coteaux et en restanques, se ressentent fortement,
- Vallée étroite, encaissée entre le Mont Ventoux et les Baronnies, d'aspect sauvage, le Toulourenc affiche un paysage plus montagnard,
- Surplombés des crêtes boisés de la montagne de Ventabren, la «mer de vignes» occupe l'essentiel

DÉFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

de l'espace, parfois entrecoupé de lanières boisées. Cabanons, mazets et petits patrimoines vernaculaires ponctuent les paysages du Plan de Dieu,

- L'alternance de différentes cultures, de bosquets et de talus enherbés, l'Ouvèze et le développement urbain sous influence de la ville centre, caractérise les collines de Vaison.

Certains de ces grands ensembles paysagers, comme le sommet du Ventoux et les Dentelles de Montmirail sont préservés grâce à diverses protections réglementaires que le SCoT conforte mais d'autres sites sont particulièrement soumis à la non maîtrise de l'urbanisation. Pour garantir le maintien de ces paysages remarquables, les élus s'engagent au côté du PNR à :

Respecter les lignes de force du paysage pour une urbanisation intégrée

Il s'agit de maintenir l'identité des quatre entités paysagères en interdisant le développement sur les crêtes et coteaux sensibles, en maintenant les grands ensembles forestiers, les terres de cultures, les espaces de mosaïques agricoles, les zones humides et les ripisylves.

Le développement de l'urbanisation devra s'intégrer avec les éléments du paysage afin de garantir un projet cohérent et harmonieux.

Protéger les écrans paysagers et garantir leur qualité

Il s'agit des éléments identitaires qui viennent sublimer la silhouette des villages, comme des glacis, des boisements ou encore des parcelles cultivées.

Ces éléments sensibles au contact de l'urbanisation nécessitent d'être préservés.

Accompagner la découverte du territoire par la valorisation des routes paysagères

Les routes constituent souvent d'excellents moyens pour découvrir et s'appropriier un territoire. Elles mettent en scène et rythment le paysage au grès des différentes entités. Elles offrent de multiples points de vues et constituent des points de bascule qui articulent les différentes entités paysagères. Ce sont des éléments particulièrement sensibles puisqu'elles définissent souvent la première image que l'on se fait d'un territoire.

Les élus du SCoT souhaitent maintenir un réseau de routes de qualité qui permet la découverte du paysage. Ainsi, l'urbanisation linéaire le long des axes est à proscrire.

Certains de ces espaces étant des terroirs agricoles importants, le SCoT encadre les conditions d'adaptation et de viabilité de cette activité économique. Néanmoins, l'importance du champ visuel pour certains de ces espaces doit amener à réfléchir sur l'intégration du bâti agricole : réduire l'impact visuel (couleur neutre), le dimensionnement, privilégier une architecture et un mode d'implantation traditionnel...

Le SCoT encadre dans le DOO le développement à vocation résidentiel ou économique sur ces espaces en :

- Définissant une enveloppe privilégiée d'urbanisation afin d'enrayer le mitage agricole et recentrer le développement au sein des villages,
- Interdisant la création de nouvelles zones d'activités.



Vallée du Toulourent - Brantes © Communauté de Communes Vaison Ventoux

DÉFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE



Préserver les coupures vertes

Le développement récent de l'urbanisation a souvent induit un étalement de la tache urbaine entraînant parfois un continuum bâti. Afin de maintenir les sensibilités paysagères des villages, les élus souhaitent préserver ces coupures vertes de toute urbanisation.

4.2 Maîtriser l'évolution des silhouettes villageoises sur un territoire aux multiples co-visibilités

Le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux a identifié dans son plan de Parc les «espaces de co-visibilités entre les villages». Il s'agit des silhouettes urbaines des noyaux villageois qui, perceptibles de loin, participent à la structuration du grand paysage.

Le SCoT doit donc veiller au maintien de l'équilibre issu de la combinaison entre le site d'origine, l'architecture traditionnelle, forme urbaine, paysage, préservation des espaces agricoles et naturels pour que les silhouettes gardent l'identité des villages de Vaison Ventoux.

Pour ce faire, il s'agit de :

- Maintenir lisibles les villages en conciliant espaces non construits/espaces construits : préserver les coupures d'urbanisation qui mettent en valeur les noyaux villageois,
- Regrouper l'urbanisation pour ne pas «noyer» la silhouette originelle et poursuivre la qualité architecturale dans les extensions urbaines en recomposant un front urbain de qualité,
- Valoriser les silhouettes villageoises remarquables,
- Permettre dans un objectif de reconquête des centres anciens, l'aération du tissu urbain pour y favoriser la qualité de vie,
- Préserver les écrans paysagers qui mettent en valeur les silhouettes (boisement, espace agricole...),
- Conserver au maximum le couvert végétal boisé. Le développement de l'urbanisation sur des reliefs en continuité du tissu existant pourra être envisagé en dehors des reliefs repérés et protégés dans le DOO. Il s'agira de veiller à une bonne intégration du bâti dans la pente, privilégier des formes urbaines compactes et groupées afin de limiter l'impact visuel. Le risque de ruissellement devra être anticipé le plus en amont possible des aménagements.



Préserver et remettre en état la trame verte et bleue, support de biodiversité du territoire

-  Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité
-  Renforcer la connexion des coeurs de nature du territoire, support de biodiversité et présentant un intérêt paysager par ses mosaïques agricoles
-  Préserver le capital agricole, support de biodiversité
-  Garantir un maillage des espaces naturels et aquatiques et des ripisylves par la préservation des corridors écologiques
-  Gérer la pression sur le Toulourenc ayant un impact sur la biodiversité



Réaffirmer la qualité de vie à travers le respect des paysages et du patrimoine

-  Réinvestir les espaces urbains existants et regrouper l'urbanisation en continuité de l'existant
-  Requalifier les entrées de villes dégradées ou améliorer la qualité des ZAE
-  Mettre en valeur les silhouettes villageoises et maîtriser les franges urbaines pour limiter les conflits d'usage avec les terres agricoles
-  Maîtriser l'évolution des silhouettes villageoises sur un territoire aux multiples co-visibilités
-  Accompagner la découverte du territoire par la valorisation des routes paysagères et de la vélo-route
-  Préserver et valoriser les reliefs

Pérenniser les richesses
environnementales et
paysagères de Vaison
Ventoux

Janvier 2019



DÉFI 3 : PÉRENNISER LES RICHESSES ENVIRONNEMENTALES, AGRICOLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

4.3 Reconnaître et valoriser le patrimoine local

Vaison Ventoux est particulièrement riche en patrimoine bâti, naturel et paysager. Le territoire englobe des sites emblématiques et reconnus qui témoignent d'une riche histoire : les villages perchés, la cité médiévale de Vaison et ses vestiges romains, les anciens châteaux, le site inscrit des Dentelles de Montmirail ou encore celui du sommet du Ventoux. L'ensemble de ce patrimoine est aujourd'hui protégé par des mesures réglementaires et leur valorisation touristique est déjà bien mise en œuvre.

Mais le territoire bénéficie également de la présence d'un patrimoine vernaculaire, diffus, signe des traces laissées par les activités quotidiennes du monde rural : le patrimoine lié à l'eau, les murets en pierre sèche, les écrins paysagers, les mas ou les bastides, les calades, bories, murets et restanques en pierre sèche, les chapelles, les croix, les pigeonniers, les moulins, les lavoirs, les ponts ou encore les fontaines.

Ce patrimoine matériel et immatériel participe à la qualité et à l'attractivité du territoire. Il donne un cachet singulier à chaque site et permet la conservation de la mémoire des lieux et des modes de vie.

Ce patrimoine est souvent non protégé d'un point de vue réglementaire, et peu valorisé parfois même oublié ou dégradé. À travers le SCoT, les élus souhaitent poursuivre les objectifs suivants :

- Identifier le patrimoine de proximité dans les PLU afin de le protéger et le valoriser,
- Préserver les savoirs-faire ancestraux notamment les systèmes de constructions (matériaux utilisés..),
- Mettre en réseau le patrimoine de proximité et le faire connaître.

4.4 Requalifier les entrées de villes

Les élus de Vaison Ventoux souhaitent réaffirmer la qualité de vie du territoire à travers le respect des paysages et du patrimoine.

Pour autant les entrées de ville principales de Vaison-la-Romaine sont identifiées sur le plan de parc du Mont Ventoux comme «entrée de ville dégradée».

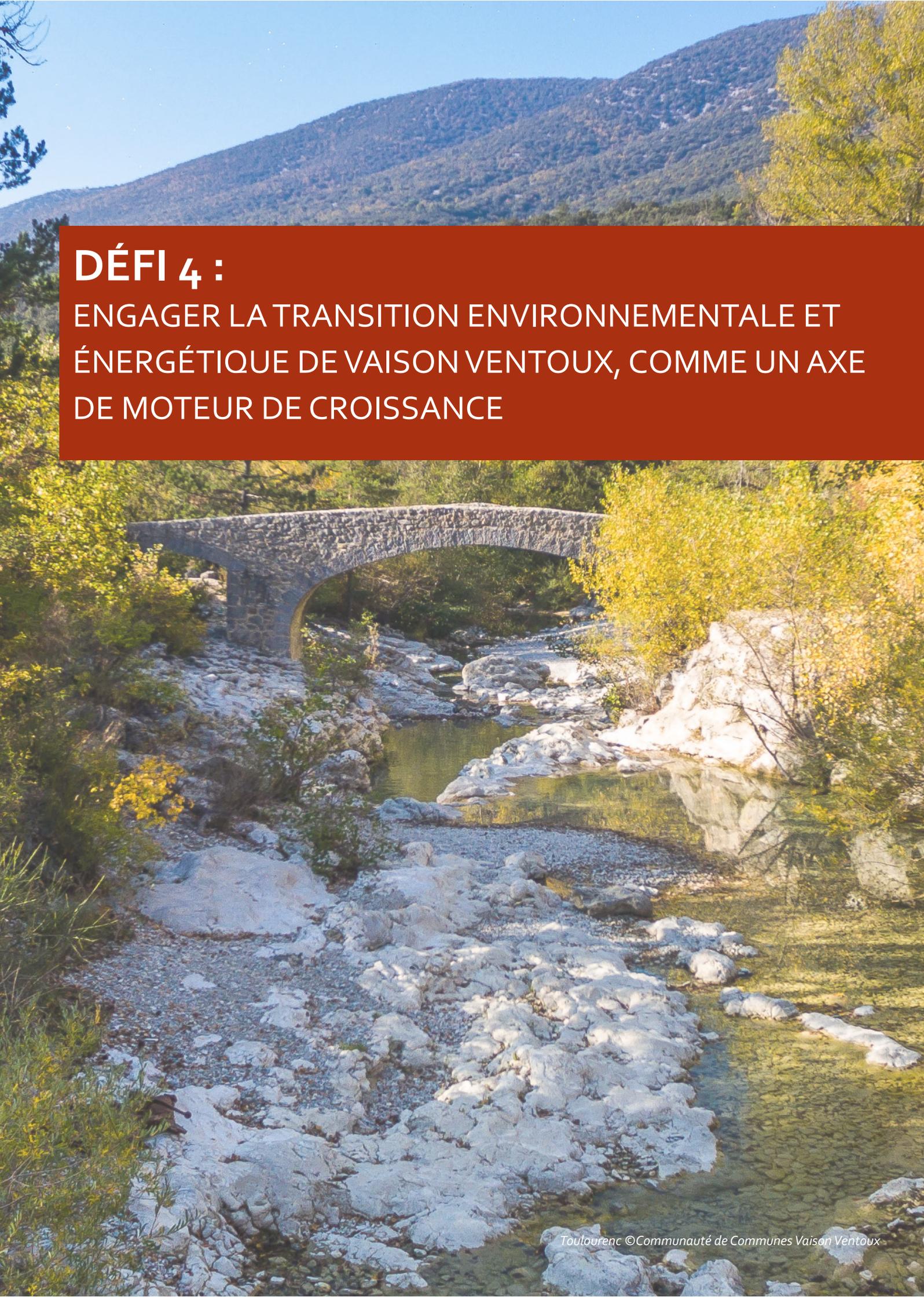
Afin d'y remédier et de redonner à la ville centre des éléments porteurs de qualité, il est proposé de traiter :

- L'entrée sud-ouest de Vaison-la-Romaine (RD977) : Pour la rive gauche, bien que très naturelle, cette entrée est actuellement marquée par la présence de la Zone Artisanale de l'Ouvèze. La requalification des berges de l'Ouvèze associée à un traitement paysager de la Zone Artisanale permettra de changer l'image de cette entrée, de favoriser de nouveaux usages (chemins piétons le long des berges, parcours santé...) et de renforcer son identité originelle. Pour la rive droite, un traitement qualitatif aux abords de la ZAE des Ecluses devra être apporté, d'autant plus que cette dernière fera l'objet d'un confortement du site.
- L'entrée sud-est du territoire devra être affirmée: Aujourd'hui l'entrée sud sur le territoire depuis Malaucène est marquée par une urbanisation discontinue. Les limites de la ville avec le territoire rural habité doivent être identifiées. C'est pourquoi le SCoT définit des limites net de l'urbanisation.
- L'entrée commerçante nord-est de Vaison-la-Romaine devra être repensée : Afin de renforcer son attractivité, il est nécessaire de requalifier cette entrée commerciale (notamment en termes d'accessibilité, d'optimisation du foncier, de traitement des espaces publics, de traitement paysager). Pour cela, un projet d'ensemble doit être mené afin d'optimiser les disponibilités foncières et immobilières reliant les deux villes.

Ces espaces sont souvent concernés par de la publicité non organisée nuisant à la qualité du paysage. Une collaboration avec le futur PNR du Mont Ventoux est à prévoir afin d'organiser la signalétique et la publicité sur notamment les entrées de villes.

DÉFI 4 :

ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE



DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

1/ OFFRIR UN CADRE DE VIE SÉCURISANT À LA POPULATION

Les élus souhaitent garantir un cadre de vie sain et sécurisé pour l'ensemble des habitants, touristes et entreprises du territoire.

En effet, les choix d'aménagement ont des répercussions fortes sur l'exposition des populations aux pollutions, aux risques et aux nuisances. Aussi, le SCoT prône un mode de développement qui vise à diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux nuisances en intégrant cette problématique le plus en amont possible dans le choix de la localisation des projets et dans les modalités de leur mise en oeuvre.

1.1 Composer avec la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels

Le territoire de Vaison Ventoux est impacté par plusieurs risques naturels majeurs :

- le risque d'inondation lié à l'Aygues, à l'Ouvèze et au Toulourenc, et aggravé par le ruissellement pluvial,
- le risque incendie et feu de forêt notamment sur les massifs des Dentelles de Montmirail, du Mont Ventoux et dans le massif forestier entre Faucon et Entrechaux,
- le risque lié au mouvement du sol : retrait/gonflement d'argiles notamment sur la vallée du Toulourenc.

En priorité, les élus du SCoT s'engagent à limiter la part de la population et des biens exposés à ces risques en respectant les prescriptions des documents en vigueur (PPR approuvé ou en cours, zones d'aléas..) et notamment limiter voire proscrire l'urbanisation dans les zones soumises aux risques selon le niveau de risque.

Le principe de prévention passe aussi par une organisation des collectivités et la mise en place de campagnes d'information auprès des populations dans l'objectif de partager une véritable «culture du risque».

Vivre avec le risque inondation

Concernant plus particulièrement la prévention des inondations, en déclinaison du SDAGE, du PGRI et des contrats de rivière, l'objectif est de préserver la fonctionnalité des zones inondables afin de réduire le risque.

Les communes devront toujours chercher à adapter l'affectation d'usage de ces espaces à leur exposition au risque ainsi qu'à leur influence sur le déroulement des crues. Le SCoT affirme la nécessité de protéger de toute urbanisation les zones d'expansion de crue.

La stratégie consiste à maintenir l'espace de liberté des cours d'eau partout où cela est possible, de limiter les aménagements et le durcissement des berges, de restaurer les biotopes et zones d'écoulement dans les lits mineurs et bras secondaires.

En concertation avec les exploitants, les vocations agricoles sont à renforcer dans les zones d'expansion des crues et les pratiques favorables au maintien des écosystèmes sont à encourager : maintien de zones enherbées, gestion du paysage alluvial, régularisation des débits des cours d'eau...

Sur le territoire plusieurs fonctions urbaines sont localisées en zone inondable, notamment à Vaison-la-Romaine. Ainsi la zone d'activités de l'Ouvèze ou encore une partie du centre ville, doivent composer avec le risque. Sur ces espaces, les nouvelles constructions sont interdites et l'aménagement de l'existant est permis.

Pour autant, les zones inondables situées à proximité des espaces urbanisés peuvent être l'occasion d'être utilisées en changeant leur usage. Ainsi bien qu'elles soient identifiées comme zone à risque, elles peuvent faire l'objet d'aménagement végétalisé pouvant être récréatif, de loisirs, participant au maillage par les circulations douces, ou encore aux corridors écologiques. La réutilisation de ces espaces permet ainsi de tirer parti d'une contrainte en plus-value pour l'aménagement de la ville. C'est notamment ce qui s'est produit avec la Bambouseraie ou encore le Jardin des 9 Demoiselles créés à Vaison après les crues de 1992.

Le risque d'inondation par ruissellement est particulièrement important sur le territoire. De plus, il contribue au lessivage des sols et à la contamination de la ressource en eau.

Or, en urbanisme, les leviers permettant de minimiser le ruissellement sont importants. Le SCoT est l'occasion de les rappeler et les mettre en place sur l'ensemble du territoire :

- Elaborer des schémas de gestion des eaux pluviales à l'échelle des communes ou de l'interco,
- Préserver et restaurer les axes d'écoulement des eaux de ruissellement,
- Limiter l'imperméabilisation : en application des objectifs du SDAGE qui visent à désimperméabiliser à hauteur de 150% des surfaces artificialisées en compensation, les élus souhaitent encourager la désimperméabilisation des espaces urbains existants, notamment les

DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

zones d'activités, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et de l'aménagement d'équipements publics, par l'utilisation de matériaux et techniques innovants (revêtements poreux, toitures végétalisées...).

- Préserver les aménagements en milieu agricole et en milieu urbain qui limitent le ruissellement et favorisent l'absorption des eaux de pluie sur place : les haies, les boisements, les restanques, les bandes enherbées, les fossés et canaux, les couverts végétaux...
- Prendre en compte la géographie des lieux dans la conceptions des projets urbains et d'infrastructures,
- Promouvoir l'utilisation des techniques d'aménagement alternatives favorables à l'utilisation des eaux de pluies ou à la rétention à la source avec des solutions locales adaptées : revêtement de sols, mobilier urbain, chaussées et noues drainantes, toitures végétalisées, bassins de rétention paysagers...
- Promouvoir une gestion des eaux pluviales à l'opération.

Intégrer et maîtriser le risque incendie

Concernant le risque feu de forêt, il s'agira de :

- Gérer les interfaces entre les zones habitées et les espaces boisés,
- Promouvoir le maintien du pastoralisme et assurer des coupures agricoles pour contribuer à la défense contre les risques incendie, notamment sur les secteurs contigus au Massif des Dentelles (Vaison-La Romaine, Séguret), le plateau de Cairanne-Rasteau, le massif boisé entre Faucon et Entrechaux, ainsi que la vallée du Toulourenc.

Prendre en compte le risque de mouvements de terrain

La qualité du substrat (et notamment la présence d'argiles gonflantes) dans certains secteurs du territoire du SCoT entraînent des risques de mouvements de terrains ou de dessiccation des sols. Le développement urbain des communes du territoire doit prendre en compte cet aléa dans leur projet urbain afin de limiter l'exposition de la population au risque et ainsi orienter préférentiellement son développement dans des zones non concernées.

L'identification et la localisation des secteurs d'urbanisation et des ZAE composent avec les risques, et sont localisés autant que se peut en dehors de ces zones vulnérables.

Exemples d'aménagement qualitatif pour la gestion des eaux pluviales



DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

1.2 Assurer un développement territorial en faveur de la qualité de l'air et limitant les nuisances sonores

Le trafic routier est le premier responsable des nuisances sonores et des émissions de polluants atmosphériques, arrivent ensuite l'industrie et l'habitat. Sur le bassin de vie de Vaison, la population exposée est relativement faible mais concerne tout de même sept communes traversées par les RD8 - RD975 - RD977 - RD938. De plus, le territoire Vaison Ventoux peut être impacté par des pollutions dont les générateurs ne se trouvent pas sur le territoire.

Pour limiter la production de polluants et réduire les émissions de gaz à effet de serre, le SCoT prévoit :

- de mieux articuler l'urbanisme avec les transports en s'appuyant sur l'armature territoriale,
- de minimiser les besoins en déplacement en favorisant l'échelle de la proximité adaptée aux modes doux et en développant l'usage du numérique,
- de promouvoir des alternatives à l'«autosolisme»,
- de développer de nouvelles formes urbaines qui répondent à des exigences de performances énergétiques et orienter les politiques de réhabilitation du parc immobilier existant pour une meilleure prise en compte des économies d'énergie.

Ces principes rejoignent les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires.

Le développement de l'urbanisation à proximité des infrastructures bruyantes doit être limité, afin d'éviter d'exposer de nouveaux citoyens aux nuisances sonores générées par ces infrastructures. Le regroupement de l'urbanisation prescrit dans le SCoT va également favoriser la mise en œuvre de transports en commun et de modes doux attractifs qui permettront d'apaiser l'environnement sonore des communes.

1.3 Continuer la lutte contre les pollutions industrielles et agricoles

Une part importante des rejets traités par les stations d'épuration des communes proviennent des caves et de quelques entreprises industrielles installées dans les zones d'activité économiques.

Des pics de pollution ont pu être observés en lien avec l'activité vinicole dans les communes ayant une forte présence de caves raccordées (Rasteau, Sablet, Cairanne). Ces communes devront faire l'objet d'une attention particulière et un effort sera mené en particulier avec les caves (particulières ou coopératives) concernées pour réduire les effluents à la source par des mesures adaptées.

Les pollutions diffuses issues des traitements chimiques des cultures sont également prises en considération. L'objectif est d'encourager la mise en place concertée de plans d'amélioration de la qualité des eaux visant à limiter les transferts de substances actives vers les eaux superficielles, tels qu'il a été réalisé sur la bassin versant de la Gayère, (affluent de l'Aygues).

1.4 Aller vers des aménagements sobres en éclairage

La pollution lumineuse et ses effets sur la faune, la flore, l'homme, ainsi que sur le ciel étoilé pour l'observation astronomique, sont de plus en plus importants. Elle regroupe plusieurs phénomènes de nuisance comme la sur-illumination des espaces publics et bâtiments patrimoniaux, mais aussi à la mauvaise orientation du flux lumineux émis en direction du ciel par les éclairages urbains.

Conscient de ces enjeux, le SCoT incite les collectivités à mettre en œuvre des politiques d'économie des éclairages publics au niveau des centres urbains et des infrastructures routières. Un travail partenarial avec les deux PNR sera recherché. À ce titre le PNR du Mont Ventoux s'engage à travers sa charte à :

- Poursuivre la protection des chiroptères, contribuer à la mise en œuvre du Plan Régional d'Action (suivi des gîtes, fermeture de cavités souterraines à enjeux, conservation des colonies dans les bâtiments publics et ouvrages d'arts, mise en place de conventions refuges, réflexions autour de la trame noire...
- Engager une réflexion autour de la trame noire afin de favoriser la biodiversité nocturne, en lien avec les économies d'énergie et la mise en valeur du patrimoine
- Réduire la consommation d'énergie par l'éclairage public et diminuer la pollution lumineuse (promotion du label « villes et villages étoilés »)
- Promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité pour la gestion des espaces publics et des jardins privés (choix

DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

des essences, techniques alternatives aux traitements phytosanitaires, pollution lumineuse...).

2/ AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN ADÉQUATION AVEC LES RESSOURCES LOCALES

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, de progression constante de la consommation, et de fortes pressions sur sa qualité, la ressource en eau est plus que jamais un enjeu majeur des politiques territoriales. Si par le passé cette question était moins centrale, la disponibilité et la qualité de l'eau conditionnent aujourd'hui le développement d'un territoire.

A travers le SCoT, les élus de Vaison Ventoux s'engagent à participer aux objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée Corse et à respecter les dispositions des Plans de Gestion de la Ressource en Eau pour :

- non dégradation de la ressource en eau et atteinte du bon état des masses d'eau,
- atteindre un équilibre entre prélèvement et ressource disponible.

Pour ce faire, les élus ambitionnent de mettre en place un cycle de l'eau équilibré c'est-à-dire que la ressource prélevée soit restituée au milieu naturel après utilisation humaine sans altération de ses qualités.

Le SCoT entend s'appuyer sur les deux Plans de Gestion de la Ressource en Eau ainsi que sur les démarches volontaires telles que le Contrat de rivière de l'Ouvèze ou de l'Aygues, allant dans le sens d'une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en partenariat avec les collectivités locales.

2.1 Economiser la ressource en eau et préserver sa qualité dans une perspective de changement climatique

Vaison Ventoux est un territoire fragile du point de vue de son approvisionnement en eau potable. Il connaît des assecs très marqués en période estivale qui se cumulent avec des besoins accrus (irrigation agricole et besoins liés aux populations touristiques importantes), entraînant de fortes pressions sur la quantité et la qualité de la ressource.

Ainsi, le territoire est, en grande partie, sécurisé par une ressource extérieure depuis le captage de Mornas. Mais certains secteurs restent non sécurisés et donc dépendants des ressources locales déficitaires. A ce titre, les bassins de l'Aygues et de l'Ouvèze font l'objet de Plans de Gestion de la Ressource en Eau, avec des objectifs de réduction globale des prélèvements (tout usage confondu) de 30% pour l'Ouvèze et 40% pour l'Aygues.

Conscients de cette pression sur la ressource, les élus de Vaison Ventoux fixent comme cap :

- Adapter le développement du territoire aux capacités des ressources en eau potable : la ressource en eau est un paramètre déterminant pour définir la capacité d'accueil des populations et son phasage dans le temps. Il est ainsi nécessaire d'asseoir l'urbanisation future sur une garantie d'alimentation en eau potable,
- Protéger les zones stratégiques de sauvegarde de la ressource en eau, afin de garantir des volumes et une qualité de la distribution de l'eau potable,
- Renforcer la préservation des champs captants AEP, en achevant la délimitation et la protection des aires d'alimentation des captages et y compris en orientant les pratiques culturelles vers des modes de productions respectueux de la qualité de la ressource en eau,



© Communauté de Communes Vaison Ventoux

DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

- Étudier de nouvelles sources de captage de l'eau notamment dans la nappe du Miocène, pour soulager les ressources déficitaires
 - Intégrer la nécessité de réduire la consommation d'eau dans les projets d'aménagement et définir des mesures d'économies d'eau à l'échelle des opérations, (récupération des eaux de pluie, recyclage des rejets liquides par les entreprises...),
 - Veiller à la qualité et à la distribution des réseaux d'eau potable (lutte contre les fuites),
 - Sensibiliser et éduquer la population permanente et touristique et les entreprises à réduire leur consommation d'eau,
 - Maintenir le potentiel d'irrigation des terres aujourd'hui irriguées en permettant la mise en place de solutions alternatives (retenus collinaires...),
 - Améliorer la performance des systèmes d'irrigation en transformant le mode gravitaire au mode sous-pression,
 - Anticiper les évolutions des pratiques culturales qui pourraient opérer à l'issue de la modernisation des réseaux dans le cadre du projet Hauts de Provence Rhodanienne.
- Protéger l'espace de mobilité des cours d'eau,
 - Maintenir et entretenir le réseau de canaux ,
 - Veiller à la préservation de fonctionnalité écologique des cours d'eau à travers la trame bleue.
 - Préserver et reconstituer les ripisylves pour leur fonction protectrice et épuratoire,
 - Préserver les zones humides (rôle de filtre et de régulation de la ressource),
- De plus, afin de garantir une eau potable de qualité, le SCoT vise à :
- Améliorer les conditions d'assainissement : développement des réseaux séparatifs, mises aux normes des stations d'épuration et amélioration des systèmes d'assainissement non collectif, entretien des réseaux...
 - Limiter l'imperméabilisation pour préserver la capacité de recharge des nappes souterraines et limiter les pollutions et fixer des objectifs de desimperméabilisation en cohérence avec le SDAGE,
 - Mettre en place des modes alternatifs de gestion des eaux pluviales.

2.2 Garantir le fonctionnement et la qualité du réseau hydrographique

La mise en oeuvre d'une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques est un enjeu majeur pour le territoire qui doit satisfaire des besoins quantitatifs en eau potable, sans altérer les milieux remarquables et la biodiversité associée. Afin de garantir le fonctionnement hydrographique du territoire, le SCoT permet au travers de sa trame verte et bleue, de sa compatibilité avec le PPRI et de son parti pris d'aménagement de :

2.3 Exploiter les matières premières dans le respect des enjeux environnementaux

Vaison Ventoux abrite actuellement deux carrières en exploitation à Vaison-la-Romaine et Cairanne. Toutefois l'exploitation de cette dernière cessera à l'horizon 2020, nécessitant de penser à sa mutation. L'ancienne carrière de Sablet a été reconvertie en installation de recyclage de déchet BTP.



DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

Les élus affirment comme objectif à la fois la préservation de ces ressources et la diversification de cette activité, en lien avec la valorisation / transformation des matériaux.

Dans ce cadre, le SCoT s'inscrit en continuité du Schéma Régional des carrières et de la charte du PNR du Mont Ventoux en permettant de :

- Valoriser les ressources locales et les matériaux locaux tout en veillant à la préservation des paysages et de biodiversité,
- Définir des modes d'exploitation et de réhabilitation compatibles avec les enjeux environnementaux ,
- Permettre l'accueil d'activités sur d'anciennes carrières sous réserve de leur compatibilité avec le milieu environnant, notamment sur la carrière de Cairanne,
- Valoriser avec l'appui du PNR Ventoux, l'ancienne carrière patrimoniale de St Léger du Ventoux dans un objectif touristique, pédagogique et éducatif en s'appuyant sur la préservation de la biodiversité et la découverte des richesses géologiques du territoire,
- Rechercher, avec le PNR, le plus en amont des échéances des méthodes et des moyens innovants pour simuler et prévoir une exploitation liée à la remise en état souhaitée,
- Diversifier les sources d'approvisionnement et étudier de nouvelles pistes de production de matériaux de construction à partir des déchets inertes du BTP.

2.4 Mettre en œuvre une politique volontariste de gestion et de valorisation des déchets

Le territoire doit poursuivre la modernisation de la gestion de ses déchets à l'image des efforts consentis par les collectivités, les habitants et les ambitions régionales du SRADDET et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Il est ainsi nécessaire de mettre en œuvre une politique volontariste pour s'engager vers une économie circulaire diversifiée.

Vaison Ventoux fait partie de l'espace Rhodanien sur lequel le SRADDET identifie une nécessité de créer des capacités supplémentaires pour traiter les nouveaux tonnages triés..

Plusieurs objectifs sont déjà réalisés ou engagés sur Vaison Ventoux en cohérence avec le développement du territoire comme:

- La réduction des déchets à la source pour les ménages et les entreprises : mise en à disposition de composteur

à la population, valorisation des déchets viti-vinicole, campagne de sensibilisation du grand public,

- L'amélioration des dispositifs de collectes et de traitement existant : mise en place d'opération de collecte itinérante des déchets verts et encombrants, ou encore projet de rénovation de la déchetterie de Vaison-la-Romaine,
- Le développement des systèmes de tri et de valorisation ou recyclage des déchets, dont le territoire est actuellement tributaire des infrastructures à l'échelle du Vaucluse. Toutefois afin d'être moteur auprès de la population, le territoire a déjà engagé des actions: réalisation d'une ressourcerie à Vaison-la-Romaine, valorisation des déchets du BTP sur l'ancienne carrière de Sablet, réutilisation des déchets viti-vinicole par méthanisation, compostage ou épandage.

Pour continuer à mener une politique volontariste de gestion et de valorisation des déchets, les élus de Vaison Ventoux souhaitent se regrouper avec d'autres territoires. Plusieurs possibilités sont à l'étude afin de mutualiser les équipements, répondre davantage aux besoins des administrés sans pour autant augmenter le coût.

De même, les élus portent un projet de pôle de valorisation des déchets locaux, qui participera d'un côté à diversifier les filières de tri, et de l'autre, à diminuer les flux de déchets vers d'autres équipements hors du territoire.

2.5 Permettre le développement du territoire au regard de la capacité de ses réseaux

Le développement du territoire doit se faire au regard de la capacité de ses réseaux (électricité, assainissement, eaux pluviales). Ainsi les élus de Vaison Ventoux s'engagent à :

- Maintenir un niveau d'équipement adéquate,
- Renforcer ou rénover les équipements défectueux, notamment les stations d'épuration. À ce titre la STEP de Vaison-la-Romaine fait l'objet d'une rénovation avec augmentation de sa capacité nominale, tout comme celle de Cairanne. St Léger-du-Ventoux s'est aussi engagé pour rénover ses dispositifs d'assainissement,
- Prioriser le développement du territoire sur les espaces disposant d'assainissement collectif,
- Ne pas saturer le réseau électrique, en anticipant dans les PLU, les sites pouvant recevoir des opérations d'aménagement, en concertation avec les fournisseurs d'énergie,

DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

- Promouvoir une gestion des eaux pluviales à l'opération d'aménagement.

3/ S'INSCRIRE DANS L'OBJECTIF RÉGIONAL DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les problématiques énergétiques et de qualité de l'air prennent une place prépondérante dans les politiques actuelles de par :

- une prise de conscience de la raréfaction des ressources et de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre ;
- une augmentation de la précarité énergétique au niveau local (dépendance à l'automobile, frais de chauffage de plus en plus élevés, ...).

La région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à travers son plan climat et son SRADDET, fixe les objectifs suivants, à l'horizon 2050 :

- Viser la neutralité carbone,
- Réduire de 50% la consommation d'énergie fossile de la région d'ici 2050,
- Mobiliser 100% des énergies renouvelables disponibles à l'horizon 2050.

Le SCoT de Vaison Ventoux doit contribuer à ces objectifs de la Région notamment à travers deux leviers :

- La réduction de la consommation totale d'énergie ;
- Le développement d'énergies renouvelables.

3.1 S'engager dans un parti d'aménagement plus vertueux pour réduire la dépendance énergétique des ménages

Le logement et les transports sont les principaux consommateurs d'énergie sur Vaison Ventoux. Identifiés comme véritables facteurs de vulnérabilité pour les ménages (coût, confort de vie), les élus du territoire s'engagent à diminuer la dépendance énergétique à travers :

- l'organisation d'une armature territoriale qui polarise une grande part du développement urbain sur Vaison-la-Romaine et ses pôles permettant de limiter les déplacements motorisés,
- le recentrage de l'urbanisation au contact des centres anciens afin de limiter l'étalement urbain et ses multiples déplacements induits,

- la mise en place d'alternatives efficaces à l'autosolisme,
- la promotion de formes urbaines compactes qui limitent les déperditions d'énergie,
- la rénovation des logements vacants et la poursuite des travaux sur les résidences secondaires, pour bénéficier d'une meilleure isolation thermique,
- le soutien aux projets de création ou rénovation de constructions visant la performance énergétique,
- l'identification et la préservation d'une Trame Verte et Bleue ainsi que la valorisation d'un retour de la nature en ville qui influent sur l'ambiance climatique.
- la mise en place du label «villes et villages étoilés» pour réduire la pollution lumineuse et la consommation liée à l'éclairage public.

Le SCoT incite également à la réhabilitation thermique du bâti existant notamment sur le centre-ville de Vaison-la-Romaine avec la mise en place d'une OPAH-RU ou encore avec le dispositif acquisition-amélioration du bâti.

A travers ses exigences architecturales, le SCoT incite les zones d'activités et les équipements publics à engager des objectifs de maîtrise des dépenses d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

3.2 Renforcer le développement des énergies renouvelables par le soutien aux initiatives innovantes

Tout comme la Région à travers son SRADDET, les élus de Vaison Ventoux ont l'ambition de réduire la consommation d'énergie fossile en misant sur le développement des énergies renouvelables. Pour ce faire, le SCoT encourage

- Le développement du photovoltaïque, dans les espaces anthropisés de type parkings, friches industrielles, anciennes carrières, ... et bâtiments d'activités de grande surface (exploitation agricole, caves viticoles, artisanat, commerces...),
- L'implantation de panneaux solaires pour les nouvelles constructions et dans les opérations de rénovation en lien avec les enjeux patrimoniaux,
- Le structuration d'une filière locale bois énergie, en lien avec les PNR Baronnies Provençales et Mont Ventoux, en favorisant le développement des réseaux de chaleur collectif comme les chaudières à bois ou les chaufferies

DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

bois, mais aussi en incitant à la conversion des chaudières fioul vers des systèmes à granulés de bois,

- L'accompagnement des projets de chaleur issus de la méthanisation, comme celle de Vaison-la-Romaine alimentant les équipements scolaires (collège/ lycée/ gymnase/ cantine/ internat) afin de valoriser les déchets viti-vinicoles,
- Le développement des centrales villageoises comme le projet à Mollans-sur-Ouvèze afin que les citoyens portent des projets en faveur de la transition énergétique et deviennent acteurs dans la production d'énergie et la redistribution de ses retombées économiques.

Le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Les élus seront vigilants à la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi qu'au respect du patrimoine bâti et paysager, en cohérence avec les deux PNR.

4/ CONFORTER L'ART DE VIVRE SUR VAISON VENTOUX

Le territoire Ventoux offre un cadre de vie agréable mêlant espaces naturels, villages patrimoniaux, commerces de proximité et loisirs. Le territoire porte pour ambition de maintenir ce cap et de renforcer le bien être dans sa ville centre, ses pôles de proximité et ses villages.

4.1 Fournir l'accès aux équipements et services à la population

Le projet entend défendre un territoire vivant, animé et non un espace à vocation résidentiel. L'armature territoriale définie par les élus conforte cette volonté afin que chaque administré puisse disposer des services, équipements et commerces du quotidien à moins de 15 min de trajet, exceptés pour Brantes et Savoillans avec un temps estimé à 25 min.

Ainsi, il est proposé de :

- Conforter Vaison-la-Romaine dans ses fonctions de ville-centre en y priorisant l'accueil des nouveaux habitants, de la création d'emplois et du développement urbain planifié à horizon 15 ans,
- Positionner Sablet, Cairanne et l'association Entrechaux / Mollans comme pôles de proximité pour permettre aux communes limitrophes de disposer d'une offre d'appoint

en dehors de la ville centre pour les achats et services de première nécessité,

- Favoriser les mobilités douces en développant des pistes cyclables autour du pôle d'emplois de Vaison-la-Romaine et aménager la vélo route Sablet / Mollans-sur-Ouvèze,
- Utiliser l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire, pour permettre le développement de nouvelles pratiques (télé-travail, espace de co-working, vente à distance).

4.2 Développer les circuits courts, la consommation locale et le faire connaître

Les élus de Vaison Ventoux s'engagent à travers ce projet de territoire à renforcer la consommation locale à travers le développement des circuits courts valorisant une alimentation saine, responsable et accessible à tous.

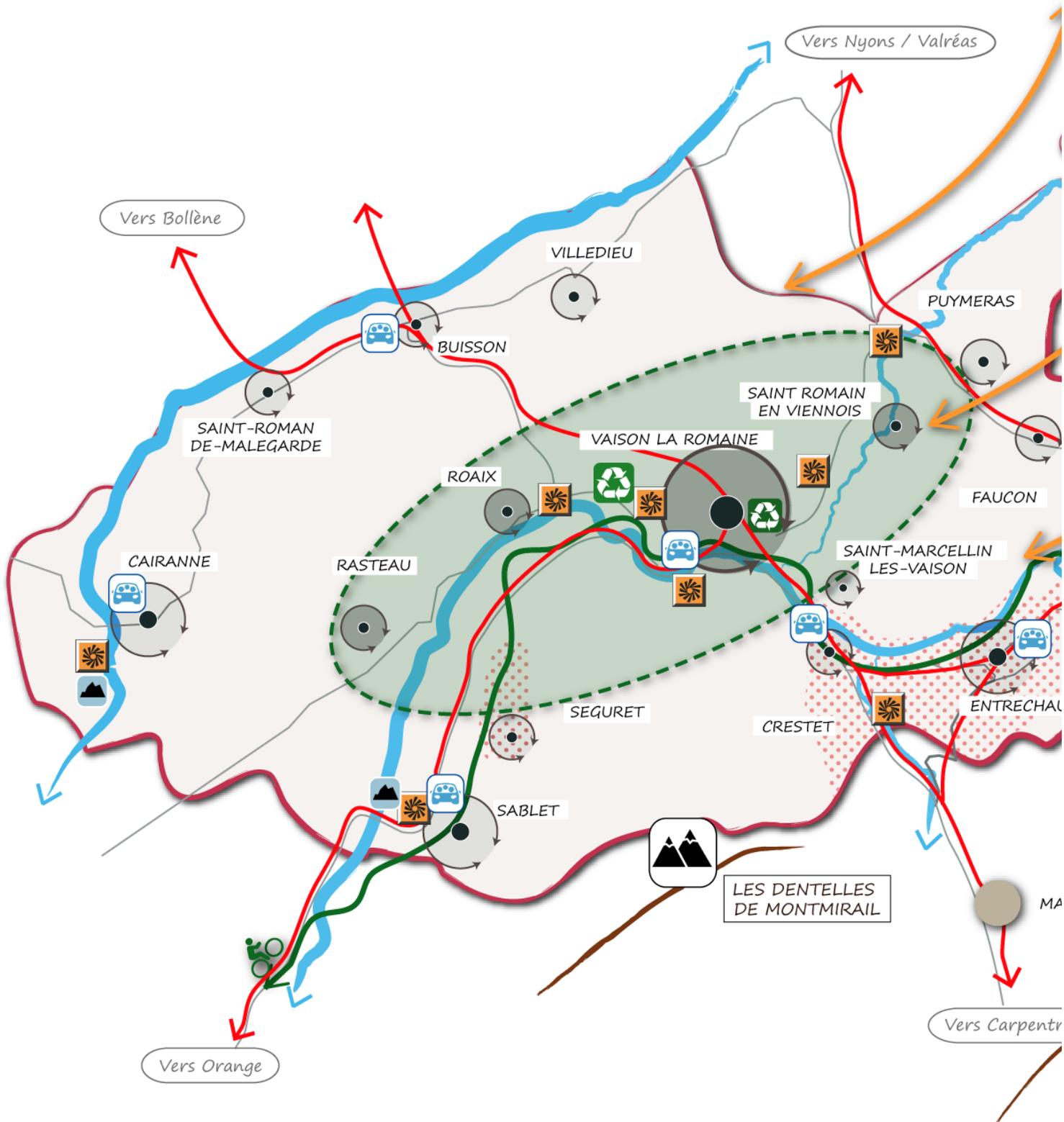
Pour cela, il convient de :

- Encourager la création des points de vente directe sur le territoire (marchés de producteurs, vente à la ferme, AMAP, magasins de producteurs),
- Structurer une offre de produits entre producteurs, particuliers et professionnels de la restauration collective (écoles, collèges, lycées, EHPAD, restauration hors domicile),
- S'inscrire dans le Projet Alimentaire Territorial du Ventoux qui permettra d'organiser la consommation de proximité de produits locaux au sein d'une stratégie collective qui recense l'offre et la demande, met en réseau les acteurs, encourage la transformation, la commercialisation collective et les nouveaux modes de commercialisation.

4.3 Redonner vie aux centres anciens comme espace convivial

Les élus veulent maintenir le bien vivre et la qualité de vie qui caractérisent leurs villages. Pour ce faire, ils souhaitent à travers ce projet :

- Réinvestir leur cœur de village à travers une offre de logements, de service et de commerces adaptée à la population,
- Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrice d'espace et se rapprochant de la typologie des anciens villages,

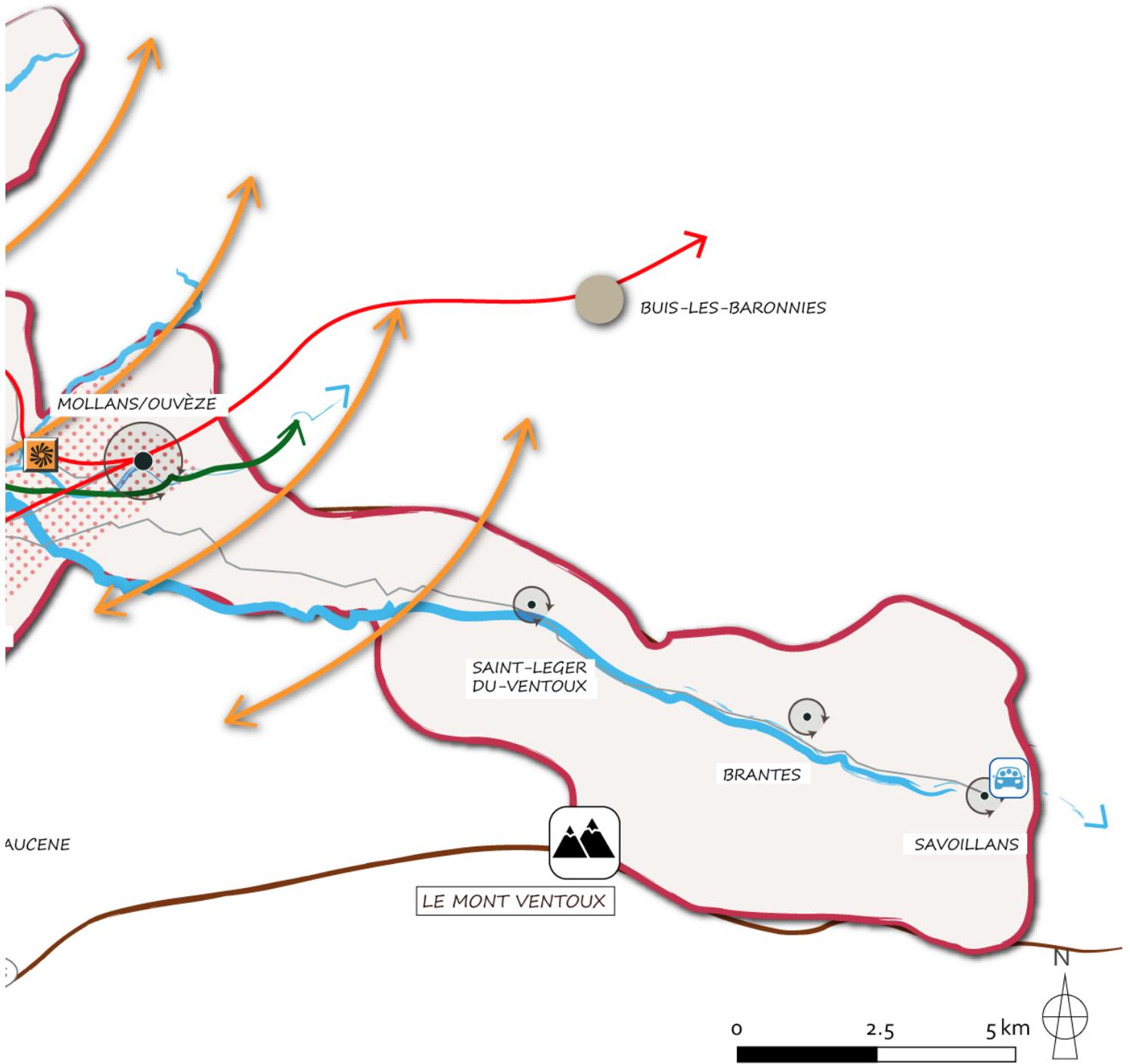


Aménager le territoire en adéquation avec les ressources locales

-  Garantir le fonctionnement hydrographique
-  Exploiter les matières premières dans le respect des enjeux environnementaux
-  Mettre en oeuvre une politique volontariste de gestion et valorisation des déchets :
 - rénovation de la déchetterie de Vaison
 - valorisation de la ressourcerie de Vaison

S'inscrire dans un objectif régional de transition énergétique

-  S'engager vers des aménagements plus vertueux pour réduire la dépendance énergétique des ménages : recentrer l'urbanisation pour favoriser les déplacements doux, développer des formes urbaines plus compactes, engager la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics
-  Stopper l'urbanisation diffuse



Développer des alternatives à l'autosolisme en réalisant des aires de co-voiturage



Renforcer l'offre en Transport en commun connectant les polarités du Sud Drôme et du Vaucluse, notamment Valréas, Carpentras et Orange



Favoriser les mobilités douces en développant des pistes cyclables autour du pôle d'emplois de Vaison et en aménageant la vélo route Sablet / Mollans



Développer le photovoltaïque sur les zones d'activités



Accompagner la filière bois énergie locale sur l'axe Baronnies / Ventoux

**Engager la transition
énergétique et
environnementale de
Vaison Ventoux comme
axe de moteur de
croissance**

Janvier 2019



DÉFI 4 : ENGAGER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE DE VAISON VENTOUX, COMME UN AXE DE MOTEUR DE CROISSANCE

- Concilier la qualité architecturale des centres anciens avec les attentes des habitants en travaillant sur la luminosité et les espaces des logements, en permettant l'aération de certains îlots et en prenant en compte les besoins en stationnement,
- Favoriser la qualité de vie dans les centres anciens en travaillant sur la qualité des espaces publics, des cheminements piétons, place du village, espace de rencontre,
- Réintégrer de la végétation sur les espaces publics participants d'une part à redonner de la nature «en ville» et d'autre part à apporter de la fraîcheur en période estivale.
- Conforter l'offre culturelle autour de la romanité et du médiéval, valoriser le tissu associatif riche vecteur de lien social et d'animation territoriale.